



Tiers-Lieux POUR TOUS

UN GUIDE DE Terrain POUR LE LUXEMBOURG

**Zesumme
liëwen**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG



Conception et illustrations : @ Will Cosson

Imprimé avec le soutien du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

TABLE DES MATIÈRES

0	Introduction : Pourquoi ce guide ?	P. 6
I	Un nom : Différentes définitions	P. 8
1	Les débuts : Comment initier un tiers-lieu ?	P. 11
2	Quelques types de tiers-lieux au Luxembourg	P. 14
3	Les ingrédients d'un tiers-lieu	P. 29
4	Gestion	P. 33
5	Communication	P. 54
6	Finances	P. 62
7	Annexes	P. 75



préface

Ce guide est né du projet « Tiers-lieux pour tous : Faire vivre l'espace communautaire interculturel au Luxembourg », porté par l'Université du Luxembourg et soutenu par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Intégration (PAN), du 1er janvier 2023 au 31 janvier 2025.

Le projet avait trois objectifs : (1) mieux comprendre le paysage des tiers-lieux au Luxembourg, (2) soutenir leur développement par la mise en place d'ateliers participatifs autour de la création d'histoires numériques (stop motion), de podcasts et de repas interculturels partagés et (3) aider à la mise en réseau d'acteurs du secteur associatif et de personnes d'horizons et de capacités divers.

Au cours du projet, le monde des tiers-lieux au Luxembourg s'est révélé extrêmement riche et diversifié, composé d'initiatives émergentes ou établies de longue date, misant principalement sur le patrimoine culturel, l'économie circulaire ou la consommation écologique. Partageant toutes les mêmes valeurs de développement d'une société durable, écologique et équitable, ces initiatives contribuent largement aux transformations en cours et favorisent l'apprentissage intergénérationnel, le vivre ensemble interculturel, la cohésion sociale et la consommation responsable.

Ce guide a été élaboré grâce à la contribution de nombreux acteurs impliqués. Il est riche en témoignages qui reflètent différentes voix, expériences et conseils et représente l'essence de nos observations sur le terrain. Il a pour but d'aider tous ceux et celles qui souhaitent en savoir plus sur le monde des tiers-lieux au Luxembourg et qui envisagent peut-être de lancer leur propre projet de tiers-lieu.

Même s'il n'existe pas de recette magique ou de formule standard qui puisse être reproduite ou copiée d'un territoire à l'autre, chaque projet semble disposer d'un certain nombre d'ingrédients communs à chaque tiers-lieu. Il doit se construire au fil du temps et naître d'une impulsion, d'une vision et d'un engagement collectifs, sous des formes diverses et en fonction des réalités et des besoins locaux.

Nous souhaitons exprimer notre plus vive gratitude à toutes les personnes avec lesquelles nous avons eu le plaisir de collaborer sur ce projet. Leur engagement, leur enthousiasme et leur créativité nous ont permis de façonner une expérience de partage et de « faire ensemble » très riche et formatrice dont nous espérons que ce guide sera le témoignage.

Nous souhaitons également remercier nos partenaires, ASTI, le Conseil National des Etrangers, Radio Graffiti et le Zentrum fir politesch Bildung pour leur soutien et les conseils précieux.

Enfin, nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude aux collègues de la Direction du Vivre ensemble du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil pour ce partenariat et cette collaboration exceptionnels, ainsi que pour tout le soutien, la générosité et l'encadrement dont ils ont fait preuve tout au long du projet.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

L'équipe du projet : Gabriele Budach, Stephania Rovira Ochoa & Gohar Sharoyan



0 - INTRODUCTION : POURQUOI CE GUIDE ?

UNE HISTOIRE

Le mouvement des tiers-lieux au Luxembourg est né il y a plus de dix ans et réunit des projets établis et de nouvelles initiatives qui ont vu le jour ces dernières années. Chaque tiers-lieu, issu d'une histoire singulière, porte sa propre identité et reflète les réalités locales. Au fil du temps, chaque projet a suivi sa propre voie et continue d'évoluer, sans qu'il existe un modèle ou une recette unique.

LE GUIDE

Ce guide est le fruit d'un travail collaboratif mené au cours des deux dernières années. Il offre un regard approfondi sur le mouvement des tiers-lieux au Luxembourg et met en avant les voix de ceux et celles qui se sont engagés avec passion dans ce projet. Leurs témoignages donnent lieu à des histoires uniques qui illustrent les efforts de personnes dévouées, créatives et visionnaires qui ont à cœur de rendre notre société plus juste, plus inclusive et plus durable. Ces témoignages montrent également que la création d'un projet requiert de la patience, de la flexibilité et la capacité de s'adapter au changement, en particulier lorsque différentes parties prenantes sont impliquées.



Ce guide ne propose pas une méthode « pas à pas » pour créer un tiers-lieu. Il suggère plutôt une approche globale des principales questions à prendre en compte lors de l'élaboration d'un projet de tiers-lieu. Il fournit des conseils sur certains principes de base pour assurer le succès d'un tiers-lieu, tout en tenant compte du caractère unique de chaque initiative. Plutôt que des recommandations génériques, il propose des ingrédients essentiels qui doivent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque projet. Ces ingrédients sont présents tout au long du guide. Si certains d'entre eux sont indispensables, chacun joue un rôle important qui doit être pris en compte lors de la création d'un tiers-lieu.



I - UN NOM : DIFFÉRENTES DÉFINITIONS

EN QUELQUES MOTS

Ce chapitre répond à la question de qu'est-ce qu'un tiers-lieu, selon les chercheurs et les acteurs.

QU'EST-CE QU'UN TIERS-LIEU ?

CE QUE DES CHERCHEURS EN DISENT

Un espace neutre permettant un travail collectif

« Un espace neutre entre la maison et le lieu de travail qui permet des rencontres entre plusieurs personnes ou groupes de personnes et du travail collaboratif en vue d'une production commune »
(Ray Oldenburg, 1989)

Une configuration sociale

« Où la rencontre entre des entités individuelles engage intentionnellement à la conception de représentations communes. »
Le terme de tiers-lieu désigne une structure relationnelle entre des êtres humains dans un environnement.
(Antoine Burret, 2018)

Une démarche collective

« Bien que généralement institué par un groupe d'individus restreint et identifiable, le tiers-lieu ne peut se déployer s'il n'est pas porté par un collectif élargi qui participe, met de l'énergie et le fait vivre au quotidien. Ainsi le tiers-lieu va répondre à ses critères, à ses intérêts, à ses attentes, à ses talents. » (Manifeste des tiers-lieux. Opensource)

Porté par un esprit d'ouverture

Porté par un esprit d'ouverture

« Et la possibilité d'accéder au lieu par tous. Le tiers-lieu doit permettre de créer les rencontres, accueillir une diversité et rester disponible à l'inattendu. »
(horizons publics, 2022)

CE QUE LES ACTEURS SUR LE TERRAIN EN DISENT

Un lieu - différent, de croisement et de partage

« C'est un lieu qui est entre ton lieu de résidence et ton lieu de travail. C'est un lieu de rencontre en dehors de ces milieux-là qui permet de sortir de ta profession, de sortir du cercle familial et d'avoir autre chose. »

« It's not a place where you live and where you sleep. It's not a workplace either, it's not a bureau, it's not an office, it's not an industry anymore ».

« A place where you would want to go during your free time. »

« C'est un endroit où c'est fait pour, justement, être différent, et que tu crées de la rencontre, du partage de projets, et que ça facilite tout ça. »

« Un jardin peut très bien se définir un tiers-lieu »



I - UN NOM : DIFFÉRENTES DÉFINITIONS

QU'EST-CE QU'UN TIERS-LIEU ?

CE QUE DES CHERCHEURS EN DISENT

Une rencontre qui « fait le lieu »

« La rencontre qui « fait le lieu » peut advenir autant sur une place publique dans une ville, un bâtiment en friche, une maison particulière, une gare ou un commerce de proximité. Elle peut se produire dans un lieu informationnel tel qu'un jeu vidéo de simulation, un forum ou un réseau social sur Internet. Elle peut (pourquoi pas) survenir dans un lieu symbolique tel qu'une lettre. Cet espace de la rencontre peut également être délimité artificiellement dans un temps donné lors d'un festival, une manifestation collective ou au sein d'une université. »

(Antoine Burret, 2018)

Un espace pour imaginer la transformation sociale

« Les tiers-lieux peuvent être une manière de se rapprocher du vivant ... p. ex. en réponse aux défis écologiques pour une gestion non prédatrice et non extractiviste des ressources. Ils [peuvent] reposent la question de l'aménagement du territoire, en prenant en compte la nécessaire interdépendance des personnes et des systèmes basés sur la diversité des publics, et un croisement des savoirs.

(Nessi, 2022)

CE QUE LES ACTEURS SUR LE TERRAIN EN DISENT

Un lieu de rencontre inclusif

« Es soll alle Menschen zusammenbringen. Es ist ja egal, von welcher gesellschaftlichen Schicht man kommt, ob Arbeiter oder Politiker. Das ist sehr wichtig, dass jeder hierher kommen kann. Es soll wirklich inklusiv sein. »

Un lieu de ressources multiples

« C'est un lieu où différentes personnes peuvent se croiser, par exemple des entrepreneurs, des bricoleurs, par exemple des habitants de la maison d'en face et quelqu'un d'incroyable qui a fait un projet incroyable sur un truc fou, des gens d'une ASBL qui parlent de l'inclusion avec quelqu'un qui doit apprendre à réparer sa machine à coudre.

« Il y a aussi l'idée que ce soit un lieu où il y a économiquement des variations ou une pluralité de ressources économiques. Donc l'idée, c'est aussi qu'on puisse créer des salariés qui croisent des bénévoles, qui croisent des résidents."

Un espace de possibilités

So that was maybe what was very important for us from the beginning on, that we would have a space of possibilities, a space for expression, for creation, for doing things together, coexistence, a space for alternative culture.



I - UN NOM : DIFFÉRENTES DÉFINITIONS

QU'EST-CE QU'UN TIERS-LIEU ?

CE QUE LES ACTEURS SUR LE TERRAIN EN DISENT

Espace ouvert, accueillant et vivant

« C'est un endroit qui doit être très ouvert et où tu dois te sentir accueilli, pouvoir échanger, sentir que tu peux faire des choses, que tu as un impact sur le lieu, que tu appartiens aussi un petit peu. Tu te l'appropries, si tu y vas souvent. Pas dans le sens que tu es propriétaire – le lieu ne devrait appartenir à personne – mais que tu t'y trouves bien. »

« Pour moi, il faut justement que tu sentes qu'il y a la vie. S'il y a une porte qui est fermée, tu sais à quelle heure elle va être ouverte. »

Comment penser les tiers-lieux au Luxembourg ?

« Je pense qu'au Luxembourg, le tiers-lieu est beaucoup en relation avec tout ce qui est les sites industriels, tout ce qui est le patrimoine industriel, tout ce qui est l'artisanat, le vieil artisanat. Et moins le côté social, je pense. Donc là, il y a un travail à faire encore sur la définition du tiers-lieu. »



1 - LES DÉBUTS : COMMENT INITIER UN TIERS-LIEU ?

EN QUELQUES MOTS

Ce chapitre résume quelques moments clé de l'histoire du mouvement tiers-lieux au Luxembourg. Ensuite, il présente notre vision de comment comprendre et débiter un tiers-lieu, en tant que communauté de pratique et en commençant « petit ».

QUELQUES ÉVÈNEMENTS CLÉ DANS L'HISTOIRE DES TIERS-LIEUX

(des moments d'inspiration du mouvement tiers-lieux au Luxembourg)

Voici quelques évènements clé qui ont marqué le parcours historique du mouvement tiers-lieux au Luxembourg.



Rob Hopkins
Fondateur du Réseau Transition Network aux Pays-Bas a visité le Luxembourg en 2015 & 2020 ayant une influence significative sur le mouvement écologique.



Goodbye Monopol 1&2
(2012 & 2014) était le premier festival d'art urbain qui a façonné les racines artistiques du mouvement.



Art Biennale 2016 était une manifestation culturelle plantant les graines pour des initiatives culturelles & féministes au sein du mouvement.



Le film Eng Äerd
(2020) by Tom Alesch en coopération avec CELL (Centre for Ecological Learning Luxembourg), ASTI et le CNÉ (l'initiative LOKAL) a inspiré la création de tiers-lieux fondés sur l'économie circulaire et le vivre ensemble interculturel.



Esch 2022
a eu un impact considérable sur la transformation des bâtiments industriels en espaces d'art et de culture, grâce au support de l'Œuvre nationale de secours de la Grande-Duchesse Charlotte.

LIENS INTERNET :

Rob Hopkins:
<https://rb.gy/assy8r>
<https://rb.gy/uoyqf2>

Goodbye Monopol:
<https://rb.gy/5quowpz>
<https://rb.gy/g83t31>

Art Biennale 2016 :
<https://rb.gy/zmxyn3>

Le film « Eng äerd »
<https://www.engaerd.lu/>

Esch 2022
<https://esch2022.lu/fr/>
<https://ln.run/bpMbV>

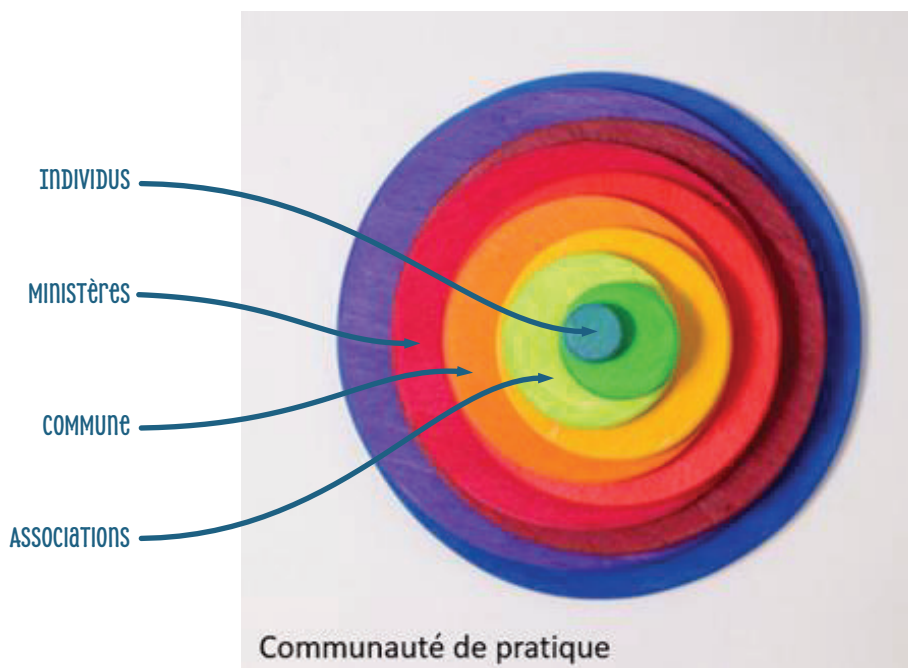
ASTI/LOKAL
<https://rb.gy/d23d9b>



LE TIERS-LIEU : UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Les échanges sur le terrain se sont révélés riches et propices à la réflexion. Une comparaison s'imposait : Nous voyons un tiers-lieu comme une **communauté de pratique** (Leave & Wenger, 1986), c'est-à-dire une collectivité qui rassemble différentes **personnes autour d'un projet commun**. Le projet peut regrouper **différents acteurs** qui interagissent et qui « font

ensemble ». Ces acteurs peuvent être des **individus**, des **associations**, la **commune**, des **institutions** (écoles, maisons relais, foyers), des **structures étatiques** (ministères et organismes gouvernementaux), des **fondations**, des **entreprises** etc.



Les acteurs d'un tiers-lieu entrent en **partenariat** avec d'autres associations, des institutions etc., les uns avec les autres. Les partenariats peuvent prendre **différentes formes**, p. ex. dans la manière de s'organiser, de collaborer, de mettre en œuvre des activités, de gérer et de prendre des décisions dans un tiers-lieu.

Différentes configurations peuvent ainsi émerger. Les types de tiers-lieu que l'on rencontre sur le terrain sont présentés plus en détail ci-dessous.



Plusieurs types d'organisations



1 - LES DÉBUTS : COMMENT INITIER UN TIERS-LIEU ?

Naissance D'UN TIERS-LIEU à PARTIR D'UNE CELLULE D'Énergie

(Tout commence avec un élan fulgurant, visionnaire, collectif et générateur.)



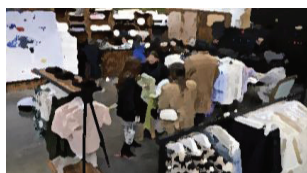
Beaucoup d'acteurs sur le terrain ont dit qu'un **tiers-lieu naît d'abord petit et d'un élan visionnaire collectif**. On peut s'imaginer cet élan en tant que **cellule d'énergie**. C'est le point de départ d'un tiers-lieu et son cœur. Il faut un **groupe d'individus** (qui peuvent appartenir à différentes structures) qui forment un **bon contact**, qui partagent une **vision commune** et **l'envie de « faire ensemble »** et qui sont **capables de démarrer une activité**.

C'est ainsi qu'ils peuvent débiter une **trajectoire de « faire avec »** (plutôt que de faire « pour » quelqu'un d'autre). L'activité de démarrage est prometteuse si elle est **similaire à une goutte d'eau qui crée des cercles**, qui prend, qui résonne et qui fait rebondir. Voici quelques exemples de gouttes d'eau qui ont eu du succès dans leur commune et qui ont pu attirer l'intérêt d'un public plus grand et fédérer l'engagement de la collectivité.

DES GOUTTES D'EAU



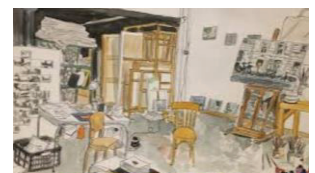
L'envie de jardiner
et de manger bio



Un magasin gratuit
inspiré par l'économie
circulaire



Un repair café
donnant une
seconde vie à des
objets cassés ou
défectueux



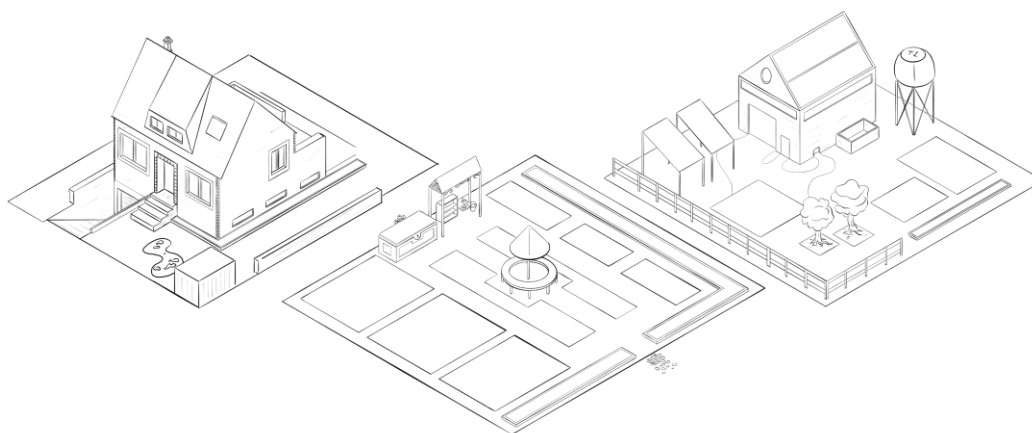
Le besoin d'un atelier
pour la création
artistique et artisanale

TÉMOIGNAGE D'UNE ACTEUR TIERS-LIEU :

« Il faut **toujours commencer tout petit**, faire un petit truc. Que ça ne coûte pas grand-chose, mais que ça a un grand effet. Il faut montrer qu'on peut faire des beaux trucs avec pas beaucoup de ressources. »



2 – QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG



(Les tiers-lieux sont un champ à construire et en construction.)

Les tiers-lieux au Luxembourg occupent un champ en évolution constante. Ils prennent des formes très diverses et répondent à des besoins locaux spécifiques. Dans ce qui suit, et en s'inspirant des localités, des personnes, des activités et des réalités, quelques types de tiers-lieux rencontrés sur le terrain seront présentés. Cependant, on n'identifie pas de lieux ou d'individus concrets au profit d'une

lecture plus générale qui permet de découvrir et de mieux comprendre le paysage dans son ensemble. En même temps, ce portrait ne se veut pas exhaustif et ne couvrira que les lieux et les personnes que l'équipe de projet a pu rencontrer et découvrir au cours de ses activités. Il y a donc forcément des éléments qui échappent à ce tableau.

Il y a trois grandes catégories de types de tiers-lieu que nous avons pu identifier : (1) des tiers-lieux bâtis, (2) des tiers-lieux ouverts et (3) des tiers-lieux mobiles.

UN LIEU BÂTI

*est un espace physique doté de **quatre murs et d'un toit**. Il a un **emplacement fixe**, est propriété privée ou publique, et les gens peuvent le reconnaître comme un immeuble, une maison ou tout autre type de structure bâtie. Chaque lieu bâti possède des **aspects physiques** et peut évoquer des **sentiments**, des **mémoires**, et une **force d'attraction** plus ou moins grande.*

UN LIEU OUVERT

*est un espace physique ouvert – un **terrain de jardin ou de serre** – qui peut être clôturé ou d'accès libre, à pied ou à vélo. Les terrains de jardin sont des **espaces en plein air** et exposés aux éléments. Souvent ces espaces réduisent la distance sociale et facilitent la rencontre interculturelle.*

UN PROJET MOBILE

*n'a **pas d'emplacement fixe** et peut se développer à travers et en collaboration avec différents endroits et lieux bâtis et ouverts. Par sa **grande adaptabilité**, il peut réussir à joindre différents publics, espaces et projets.*



2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG



UNE MAISON PRIVÉE

Ce tiers-lieu est situé au **domicile d'une personne**. Les propriétaires ouvrent leur espace privé pour le partager avec le public intéressé. Ils aménagent une partie de leur maison p. ex. comme galerie pour une **exposition d'art**, comme atelier pour des **cours d'artisanat** et de **la pratique créative**, comme café et coin lecture pour un **café des langues** ou comme **salle de fitness** donnant accès à des équipements sportifs.

TÉMOIGNAGE DE PROPRIÉTAIRES :

« On a été toujours très créatifs et on travaillait aussi tous les deux dans le social. On a toujours aimé les gens et là on a habité, la maison est devenue un peu trop petite pour les idées qu'on avait. On voulait avoir plus de place pour être créatif et on voulait mieux accueillir les gens. »

« Pendant la rénovation de la maison, on a parlé beaucoup avec d'autres gens. Parfois quelqu'un a une idée et veut faire quelque chose ... on reste ouvert aux idées des gens, et on dit oui si ça nous plait, si ça marche dans la maison et si on a envie. »

« On fait des **bourses de vêtements** régulièrement, on fait des **lectures privées**, des **lectures publiques**. On fait des **expositions**, on fait le **café des langues**, on a une **résidence d'artistes**, on a beaucoup de choses. »

« Si on a une exposition pendant deux semaines, alors on a des **horaires fixes** et c'est toujours du mercredi au samedi de 2 à 7 de l'après-midi. »

« Mais je dois aussi dire que pendant la dernière année, on s'est rendu compte que ça devient quand même beaucoup, parce qu'on fait ça en **bénévolat**. On ne gagne rien. On a juste créé une **ASBL pour avoir un peu la sécurité**. »



2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG



UNE FRICHE INDUSTRIELLE TRANSFORMÉE

Ce tiers-lieu est un espace public qui se trouve dans un **ancien site industriel**. Autrefois construit comme local d'usine pour la fabrication mécanique, la production d'acier ou comme espace de bureaux, il n'est plus utilisé à des fins industrielles. Propriété d'une entreprise ou rachetée par la commune, le site a été rénové par des bénévoles et des amateurs d'art qui le font revivre en tant que **monument culturel** et **espace de création artisanale et artistique**. L'histoire industrielle y est maintenue vivante dans le respect des **savoirs traditionnels des arts et des métiers** auquel le grand public est invité à participer. Ainsi, le site devient un **carrefour de la vie communautaire et associative** offrant un espace d'atelier ou de co-travail qui peut être utilisé par des individus, des groupes et des associations de types variés.

TÉMOIGNAGES DE MEMBRES D'ASSOCIATIONS :

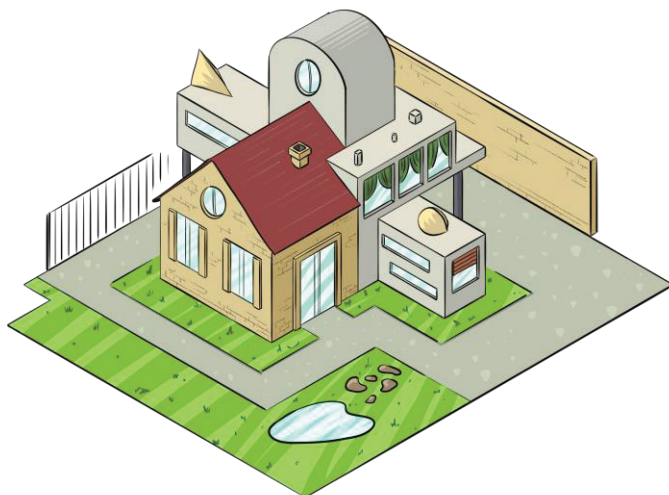
« Le tiers-lieu ici est fortement lié avec l'endroit lui-même. Non seulement au bâtiment et à son histoire, mais aussi à son atmosphère. Ces deux éléments peuvent inspirer une équipe, une œuvre d'art, un concept tout entier. »

« Je m'intéressais principalement à la programmation musicale, à la musique expérimentale qui y était organisée, ainsi qu'aux événements, aux événements culinaires et aux différents ateliers d'artisanat. J'ai donc rejoint l'ASBL, l'association, lorsqu'ils ont rénové une vieille camionnette de chantier et l'ont transformée en bar mobile. »

« C'est aussi un lieu pour d'autres associations présentes sur le site. Le processus a donc été mené en collaboration avec d'autres groupes et ASBL. »



2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG



UNE MAISON TRANSFORMÉE

Ce tiers-lieu est un espace public situé dans **une ancienne maison d'artiste**. Le bâtiment étant acquis par la commune a été rénové et transformé par un bureau d'architectes. L'espace nouvellement créé vise à allier la tradition et la modernité devenant **un lieu d'art et de culture contemporains**. Il offre un espace pour des expositions, des projets artistiques et théâtraux, des cours de cuisine et des rencontres créatives.

TÉMOIGNAGE DU PERSONNEL GÉRANT :

« Ici, la municipalité a décidé que nous allions construire cette maison. Ils ont ensuite fondé l'association, puis m'ont employé, de sorte que je n'avais rien à dire sur l'ensemble de la structure. »

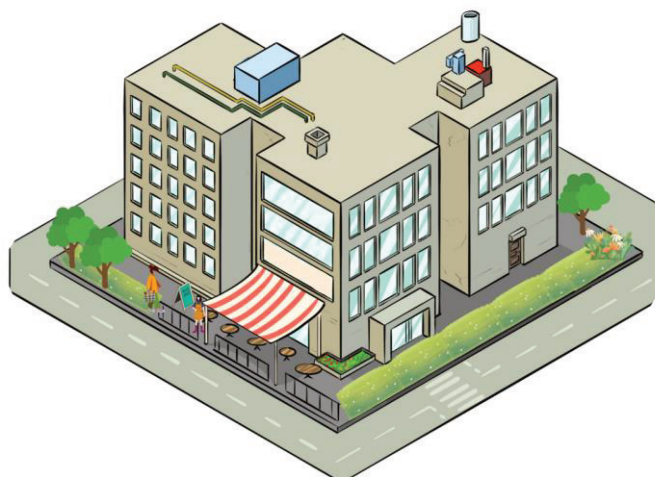
« J'ai été employée par l'association dans laquelle je travaille aujourd'hui, et la tâche qui m'a été confiée consistait à mettre en place une structure permettant à l'espace de fonctionner, d'avoir une communauté, une infrastructure de programmation etc., parce qu'il est complètement nouveau et que tout part de zéro. »

« Ici, l'idée c'est de traiter le patrimoine culturel réellement de manière contemporaine, et de construire un pont vers l'avenir, à travers tout ce que l'artiste a laissé derrière lui. ... Nous proposons une grande variété d'activités et il n'y a pas de visiteurs passifs... Mais pour certains, il y a un seuil qui reste à franchir avant d'entrer par la porte. »

« Pour l'instant, l'objectif principal est de créer une communauté et de trouver un programme spécifique au site, qui fonctionne avec l'espace. »



2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG



UNE ÉPICERIE BIO AVEC CAFÉ OU RESTAURANT

Ce tiers-lieu est un **espace public commercial** qui **lie l'alimentation à la vie sociale communautaire**. L'épicerie vend des produits alimentaires bio ou fins et offre des repas cuisinés à être consommés sur place, en compagnie de voisins, de personnes invitées ou de gens en passage. Inspiré de **l'épicerie traditionnelle de village** ou de la conscientisation pour le **commerce équitable**, le lieu sert d'espace de rencontre et de communication tissant des liens entre les habitants d'un village ou quartier. Le local peut offrir également des ateliers de cuisine, des soirées de musique, de films et de débats ou d'autres événements variés.

TÉMOIGNAGE DE PROPRIÉTAIRES :

« On a fondé une **coopérative** parce que c'est quelque chose que je connaissais bien. C'était l'idée aussi par rapport à ce lieu ... on savait que ce **n'est pas l'idée de faire un business** qui veut être **profitable**, qui veut générer beaucoup de profit ... évidemment il faut que ça soit rentable, qu'on se paye des salaires qui nous font vivre et que le **projet** est aussi bien sûr **en relation avec nos valeurs**. »

« Je pense le plus important c'est le **côté social** ... mais aussi de créer de la **biodiversité sur l'assiette**. »

« Il y a vraiment un côté **d'émancipation**. Les gens viennent, ils sont indépendants, ils savent ce qu'ils achètent. Ce n'est pas juste un produit qu'on consomme, c'est un produit qu'on choisit et qu'on soutient. ... C'est aussi l'idée de créer des **synergies entre les services et les produits**, le restaurant qui fait découvrir des produits de l'épicerie, l'épicerie qui propose des produits locaux. »



2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG



UN ESPACE NOUVELLEMENT CONSTRUIT OU RÉNOVÉ

Ce tiers-lieu se trouve dans un **espace nouvellement construit ou rénové** qui peut être un **immeuble** ou un **bâtiment multifonctionnel** avec des espaces pour des logements, des commerces et des services sociaux. Le bâtiment étant récent ou sans mémoire historique particulière considérée digne d'être conservée, il sera rempli par ce que les gens lui apporteront. C'est avec le temps que le lieu peut devenir **porteur d'une nouvelle identité collective**, enrichi par la contribution de tous. La proximité de services sociaux peut inviter à des partenariats multiples. L'espace se prête à héberger p. ex. un magasin gratuit, un service de partage alimentaire (food sharing), un atelier de bricolage et un coin de café lecture.

TÉMOIGNAGE D'UNE DES INITIATRICES DE PROJET :

« L'important pour nous, c'est aussi le **côté social**, le fait de se rencontrer et d'échanger. C'est pourquoi il faudrait vraiment créer un **groupe Repair autonome, sans la commune**. Que les gens s'engagent ici pour donner une seconde vie aux objets usagés. Des amitiés peuvent aussi naître. Ou on fait enfin la **connaissance de son voisin**, par le biais de la tondeuse à gazon cassée. Ce sont des petites choses que l'on ne connaît peut-être pas. »

« Et cela doit aussi **permettre à tout le monde de se rencontrer**. Peu importe de quelle classe sociale on vient, que l'on soit ouvrier ou politicien. Aujourd'hui, il y a les magasins sociaux et les gens qui y vont ont honte et cela ne doit pas arriver. C'est ce que nous voulons éviter avec la permanence sociale. »

« Le **défi** est maintenant de **communiquer**. L'idée est donc aussi d'en faire un **projet inclusif**. C'est pourquoi il était bon que nous ayons un **ascenseur**. »



2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG



UN PROJET D'ESPACE AUTOSUFFISANT

Ce tiers-lieu est un **projet écologique** et espace pionnier pour l'apprentissage, la recherche et l'enseignement de l'économie circulaire et des solutions low tech. Construit à partir de matériaux recyclés, le projet est **énergétiquement autosuffisant** et constitue un exemple de construction future. Il propose des activités éducatives et un **espace pour imaginer un avenir durable** et respectueux de l'environnement par le biais d'expositions, de jeux coopératifs, de semaines créatives, d'ateliers, de cours et de séminaires, de concerts, et de projections de films, et de la programmation pour de publics divers.

TÉMOIGNAGE SUR LE PROJET :

« Ce type de tiers-lieu est un espace où le rapport aux technologies et à l'environnement est repensé, en privilégiant la sobriété et l'innovation par la simplicité. Des ateliers, des formations et des projets éducatifs invitent à explorer des modes de vie plus résilients, de la permaculture aux low-tech, en passant par des approches alternatives de la mobilité ou même de l'intelligence artificielle. Une idée qui offre des outils concrets pour une transition écologique accessible à tous, en misant sur l'éducation et l'expérimentation collective ».

« Dans cette dynamique, un fonds citoyen pour la résilience est initié, qui fédère des initiatives autour de l'alimentation durable, de l'habitat éco-responsable, du partage des ressources, de l'éducation et de l'imagination collective. L'objectif est d'expérimenter et de diffuser des pratiques durables. En rendant ces solutions visibles et reproductibles, ce type de tiers-lieu cherche à inspirer d'autres communautés et à accélérer une transition écologique systémique ».



2 – QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG

Les tiers-lieux en espace ouvert désignent un jardin, ou un jardin avec une serre, situé en milieu urbain.



UN JARDIN COMMUNAUTAIRE

Les tiers-lieux ouverts sont des **terrains publics ou privés**, clôturés ou non, qui se trouvent dans des zones urbaines ou rurales, en plein air ou dans des serres. Ce sont des lieux où les gens se rassemblent autour d'un intérêt pour le **jardinage**, la **permaculture** et l'**agriculture durable**. Les jardins communautaires et les serres sont des sites clés pour la **transition écologique** qui aident à sensibiliser pour une **alimentation plus durable**. Ils sont un **lieu d'apprentissage et de convivialité**. Ils favorisent l'interaction, la **solidarité** et le sentiment d'appartenance à une communauté, lorsque les fruits et légumes sont récoltés, préparés et consommés ensemble.

TÉMOIGNAGE D'UN JARDINIER PASSIONNÉ :

« C'est génial de **jardiner ensemble**. J'ai appris plein de choses, même sur les **techniques de compostage et la gestion de l'eau**. On est dehors, on fait connaissance de gens qu'on ne connaissait pas ... et c'est vraiment chouette de récolter des fruits et des légumes de son propre jardin, et de les **cuisiner** et de **manger ensemble**. »

« L'objectif est aussi de pousser la réflexion sur les **modes de vie alternatifs**. Donc par exemple sur l'habitat ou les éco villages. C'est intéressant, le jardin en tant que lieu pour imaginer le futur et la liberté **d'expérimenter avec toute sorte d'idées**. »



2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG



TIERS-LIEU MOBILE

Un tiers-lieu mobile est un **projet dynamique** qui n'a **pas d'attache à un seul lieu précis**. Il repose sur l'engagement d'un groupe de personnes qui se rassemblent autour **de la mise en œuvre de projets collectif, participatifs et précis**, p. ex. des festivals, des fêtes de quartier, des projets spéciaux et d'initiatives sociales ponctuelles, **sans prioriser l'établissement de structures permanentes**. Le tiers-lieu mobile offre un cadre flexible, évolutif et itinérant qui peut opérer en collaboration avec différents partenaires et dans différents endroits. En préconisant le « **faire collectif** », il dispose d'une grande **capacité d'adaptation** à différents lieux et publics et arrive à mobiliser, inclure et fidéliser un grand nombre de **personnes d'origines diverses**.

TÉMOIGNAGE D'UNE PERSONNE CLÉ DU MOUVEMENT TIERS-LIEU MOBILE :

« **Chacun peut participer** ... chacun avec ce qu'il sait faire. Déjà le fait de venir à un événement au lieu de rester chez soi, alors qu'on a plein d'autres choses à faire, c'est déjà venir à la rencontre d'autres personnes, c'est déjà soutenir les artistes, **c'est déjà apporter son morceau au changement social** et de **faire partie d'un réseau qui crée du lien dans la ville** aussi au-delà de l'évènement ponctuel. »

« C'est cool que ce soit juste un **groupe** qui est d'une certaine manière **informelle**, parce que du coup, **tout le monde est libre**. »

« Si tu travailles avec d'autres associations, ils vont t'inviter et tu vas pouvoir faire des choses avec eux, et chez eux dans leur local. »



2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG

EN QUELQUES MOTS

Voici quelques idées de tiers-lieux concrets proposées par les participants à notre événement de clôture du projet « tiers-lieux pour tous ». Découvrez les propositions de cinq équipes et laissez-vous inspirer.

TIERS-LIEU «PLAY YOU »

« Écouter - Chanter - Danser - Jouer »

Le tiers-lieu **PLAY YOU** tourne tout **autour de la musique**. Son objectif est de rassembler des gens dans un cadre informel pour faire connaissance et échanger autour de la musique, en jouant, chantant, dansant ou en écoutant. Ceux et celles qui savent jouer un instrument peuvent l'enseigner à d'autres. Des « **soirées karaoké** » et un « **bal dansant** » une fois par mois invitent à « faire ensemble ». Des **concerts avec des locaux et leurs amis** permettent de découvrir de la musique de styles et de traditions variés à toute la communauté. Le but c'est de passer de bons moments ensemble sans des contraintes linguistiques, car le **langage musical** peut se partager universellement et à travers des frontières culturelles.



OÙ ?

Dans des salles mises à disposition par les communes ou sur des tiers-lieux existants.



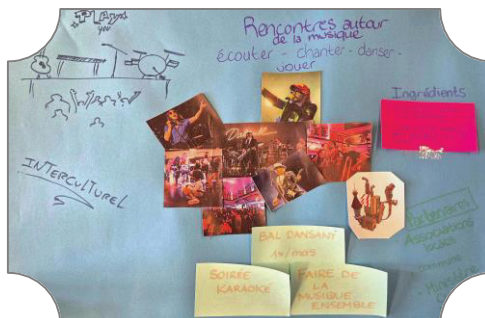
Partenaires ?

Associations locales, communes, les ministères de la culture et de la famille.



Ingrédients ?

- **Commencer petit** et voir si le projet est fédérateur et arrive à intéresser, à attirer et à fidéliser les gens
- **S'axer sur les besoins des individus** (ne pas vouloir imposer un concept précis)
- **Interculturel** (on n'a pas besoin de parler une même langue, la musique serait la langue en commun)
- **Ouvert** à tout le monde, la participation est **gratuite**





2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG

« Le JARDIN HEUREUX »

« Pour les habitants, pour les animaux, pour les écosystèmes = une seule santé »

L'objectif de ce tiers-lieu sera de réunir différentes communautés autour d'un projet collaboratif, où **chacun contribue activement à l'environnement**. Le jardin sera un **espace de partage de savoir-faire**, notamment en jardinage et production alimentaire, où tous **seraient acteurs et non consommateurs**. Des activités comme **planter ensemble, cuisiner collectivement et organiser des visites intergénérationnelles** pour échanger des connaissances seront au cœur du projet. En favorisant une approche durable, ce lieu visera à renforcer les liens entre les individus, la nature et les animaux, tout en promouvant un respect mutuel de l'environnement.



OÙ ?

Un terrain mis à disposition par la commune



Partenaires ?

Les partenariats évoluent avec le temps : la communauté/les habitants locaux, la Commune (qui soutient le projet financièrement), d'autres communautés.



Ingrédients ?

- Partager la soupe et la responsabilité
- Cultures humaines et du sol
- Partage du savoir
- Rendre tout le monde responsable
- Activités et projets avec la jeunesse et pour la jeunesse, avec le plus âgés et pour les plus âgés
- Ne pas polluer – développer une **conscience « pro-environnement »**





2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG

« LES RENCONTRES ITINÉRANTES INTERGÉNÉRATIONNELLES »

« Transmission des savoirs de personnes plus âgées aux jeunes et aux enfants »

Ce tiers-lieu aura pour objectif de **favoriser la transmission des savoirs entre les générations**, en permettant aux personnes âgées de partager leurs connaissances, qu'elles soient simples ou plus complexes, sur la vie quotidienne. Il s'agira par exemple d'apprendre à se nourrir de manière saine, en découvrant des plats typiques des différentes régions, enrichissant ainsi la dimension interculturelle. Des **échanges** seront organisés entre les **clubs de personnes retraitées et les enfants d'écoles, de lycées et de maisons relais**. De nature itinérante, le projet organise ses activités dans différentes communes, urbaines et rurales. Des endroits abandonnés (cafés ou magasins vides) peuvent servir de lieu d'évènements ponctuels.



OÙ ?

Dans des espaces en ville, village, école, université, quartier ou dans des espaces non-utilisés (café ou magasin).



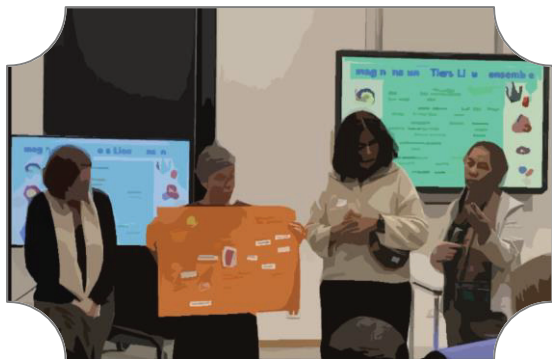
PARTENAIRES ?

Asbls, communes, fondations, ministère, associations culturelles.



INGRÉDIENTS ?

- Education
- Transmission
- Découverte
- Partage autour d'une table (repas, boissons etc.)
- Itinérant et intergénérationnel (tiers-lieu mobile)





2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG

"SCHREBER GAART" (JARDIN COMMUNAUTAIRE)

Rencontres autour du jardinage et de l'écologie

Cultiver - Partager - Créer - Se connecter

Ce tiers-lieu est un **projet mobile** de jardinage communautaire, qui se déplace d'une commune à l'autre à l'aide d'une **roulotte polyvalente**. Cette roulotte sert de point de rencontre pour les habitants, les écoles, les jardiniers et même les touristes, favorisant les **échanges autour de l'écologie, du jardinage durable et de la solidarité**. Ce projet itinérant offre diverses activités, telles que des jeux pour enfants, des cafés de rencontres, des concerts, ainsi qu'une offre de produits locaux et bio, comme un four à pizza écologique. Il inclut également un **Repair Café mobile**, permettant aux participants de réparer, recycler et partager des connaissances pratiques sur la durabilité. Accessible à tous, ce tiers-lieu renforce les liens sociaux tout en promouvant une gestion responsable des ressources et une alimentation plus durable.



OÙ ?

Jardins communautaires à travers le pays



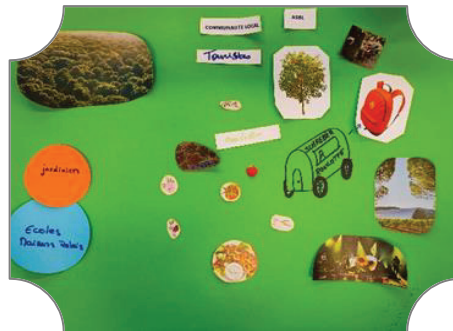
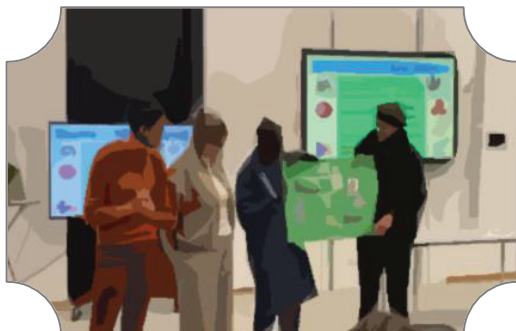
Partenaires ?

(pour les activités) : Communautés locales, écoles, maisons relais, jardiniers, touristes ; le projet est porté par les Communes et des ASBLs



INGRÉDIENTS ?

- Éducation
- Transmission
- Découverte
- Partage autour d'objets de jardinage recyclés
- Itinérant, intergénérationnel, interculturel, international (tiers-lieu mobile)





2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG

« A PLACE CREATED BY PEOPLE, FOR PEOPLE »

Un lieu créé par des personnes, pour des personnes

« Un espace évolutif où la transformation et le développement sont au cœur. Un environnement accueillant où chacun doit se sentir en sécurité et soutenu, sans jugement et avec une véritable attention pour chaque individu. »

Ce tiers-lieu mobile est un **espace créé par et pour les gens** qui est en constante évolution et transformation. La **nourriture** y joue un rôle central, servant de pont entre les cultures en réunissant les personnes autour de **repas partagés**, célébrant ainsi la diversité et les traditions culinaires. Ce lieu permet à des individus d'horizons divers de se retrouver dans un environnement accueillant, où chacun se sent en sécurité, soutenu, sans jugement et avec une attention sincère portée à chaque personne. Il invite **la communauté locale, ainsi que d'autres communautés, les maisons relais et les foyers**, tout en s'adaptant aux **besoins** et aux désirs de ceux qui s'y engagent. Ce projet adopte également une démarche itinérante, allant à la rencontre des gens directement dans leurs espaces et communautés.



OÙ ?

Dans les locaux des organisations partenaires (communauté locale, autres communautés, maison relais, foyers)



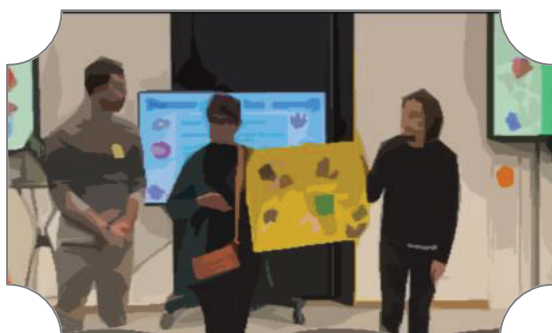
Partenaires ?

Organisations, communes, ASBL, ministère, institutions



INGRÉDIENTS ?

- Écoute
- Échange
- Repas partagés
- Itinérant, facile d'accès, intergénérationnel, interculturel (tiers-lieu mobile)





2 - QUELQUES TYPES DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG

BONNES PRATIQUES ET FAUX PAS

(pour démarrer votre propre tiers-lieu)



LES BONNES PRATIQUES

RENSEIGNEZ-VOUS : sur les tiers-lieux au Luxembourg afin d'appréhender la **diversité des projets existants**. Veuillez consulter p. ex. le miniguide tiers-lieux de l'IMS (<https://imslux.lu/fra/nos-activites/publications>), et la liste en annexe de ce document.

ENTREZ EN CONTACT ET ALLEZ VISITER des projets tiers-lieux dont le profil vous intéresse. Rencontrez le **fondateur** et les **personnes impliquées** dans la gestion et programmation du tiers-lieu pour comprendre le projet et son approche globale (collectif, rapport à la collectivité, modèle économique, gouvernance, etc.)

PARTICIPEZ À DES ÉVÉNEMENTS de tiers-lieux existants. **L'échange**, le **partage** d'expériences et la **mise en réseau** sont au cœur de la dynamique des tiers-lieux. Il s'agit de pousser la porte du tiers-lieu pour **vivre l'expérience** et respirer l'atmosphère de vive voix.

RENCONTREZ DES ACTEURS PUBLICS lors de réunions de sensibilisation ou de conférences, où l'on fait témoigner p. ex. le **maire d'une commune** qui a un tiers-lieu, ou les **acteurs impliqués** dans la rénovation d'un local pour profiter de leur expérience.



LES FAUX PAS

PENSER QU'IL EXISTE UNE RECETTE MIRACLE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN TIERS-LIEU

Un tiers-lieu ne se duplique pas, son modèle économique non plus. Il se construit petit à petit en fonction des réalités du territoire, des services proposés, des opportunités, etc.

AVOIR UNIQUEMENT UNE APPROCHE BÂTIMENTAIRE EN PENSANT QUE LE LIEU FAIT TOUT

L'important pour créer un tiers-lieu, c'est le contenu, pas le contenant. Un tiers-lieu ne se décrète pas, il a besoin de vrais gens et de vraies activités pour exister et développer un modèle économique sur la durée.

VOULOIR TOUT LANCER EN MÊME TEMPS

Il est nécessaire, voire indispensable, de démarrer petit (une phase d'expérimentation peut être une véritable opportunité) et de donner du temps à un projet d'évoluer.

(Inspiré du Guide tiers-lieux et collectivités, 2023, p. 72)



3 - LES INGRÉDIENTS D'UN TIERS-LIEU

EN QUELQUES MOTS

Bien qu'il n'existe pas de formule magique ou de recette précise pour créer un tiers-lieu, étant donné que chaque lieu est unique en soi et repose sur les besoins particuliers d'une communauté, le désir de changement social et/ou la contribution d'un groupe de personnes, certains éléments sont fondamentaux pour la réussite d'un tiers-lieu. Voici les principaux ingrédients et valeurs cités par les acteurs derrière les tiers-lieux au Luxembourg.

(pour démarrer votre propre tiers-lieu)

RÉPONSE

Répondez à un **besoin réel** de la communauté.

OUVERTURE

Ayez des heures **d'ouvertures régulières** et communiquez-les.

ACCUEILLANT ET INCLUSIF

Créez une **atmosphère chaleureuse, bienveillante**, de **proximité** et de **confiance** pour être visible ; proposez un **espace neutre** et apte à recevoir des personnes de différentes cultures et capacités.

RAPPORTS HUMAINS

Ils sont au cœur du projet tiers-lieu. Soignez la **qualité des interactions humaines**, nourrissez des échanges **empathiques** entre individus, ouverts, chaleureux et facilement abordables ; pratiquez le contact et la **gestion horizontale**.

PARTENARIATS

Trouvez **votre place** dans le tissu social local; cherchez la **collaboration** avec des partenaires; évitez de créer de la **concurrence**.

COMMUNAUTÉ

Valorisez le **respect de soi**, respect **des autres**, le **sens du partage** et cultivez la **responsabilité** pour le **lieu**, les **personnes**, et les **activités** de tous.

COMMUNICATION

Développez une **communication horizontale** et **inclusive**, pratiquez **l'écoute active** ; assurez que tout le monde se sente **écouté, compris et inclus**.



3 - LES INGRÉDIENTS D'UN TIERS-LIEU

TÉMOIGNAGE D'ACTEURS SUR LE TERRAIN :

RÉPONSE

« D'abord, il faut **voir si le projet fait du sens à l'endroit, pour la communauté** et rester ouvert aux idées des autres gens. »

OUVERTURE

« Il faut que le **lieu** soit **accessible**, et régulièrement ouvert. Il faut vraiment avoir le sentiment que la porte est ouverte, que l'on peut se dire : « Oh, j'ai du temps aujourd'hui, je n'ai rien de prévu, je vais aller voir ce qu'ils font ». La facilité d'accès est donc très importante. »

« Un endroit où l'on peut rêver, où l'on peut être inspiré par de **nouvelles idées** que **l'on peut réaliser ensemble**. Il doit donc rester, dans un certain sens, un lieu ouvert aux possibilités futures, aux **projets potentiels** qui peuvent être stimulants, motivants et **attirer de nouvelles personnes**. »

ACCUEILLANT ET INCLUSIF

« Les personnes travaillant sur le tiers-lieu doivent aimer ce qu'elles font, faire preuve de patience, **créer** une atmosphère et **une âme pour l'espace**. »

« C'est important de faire quelque chose pour qu'on puisse **se sentir bien dans sa peau** ... les gens doivent se sentir accueillis ... l'aspect de **confort** et de **convivialité** sont vraiment importants... le plaisir de partager. »

RAPPORTS HUMAINS

« Si vous sentez un groupe **chaleureux, accueillant**, à l'échelle humaine, et à l'échelle du groupe, c'est super important ». »

« **Travailler en équipe**, c'est très important ... ensuite une **bonne gérance** qui soit **humaine** et qu'on essaie d'accepter tout le monde. »



3 - LES INGRÉDIENTS D'UN TIERS-LIEU

TÉMOIGNAGE D'ACTEURS SUR LE TERRAIN :

PARTENARIATS

« Il est important d'être inclusif, d'avoir une communauté, un vrai 'vivre ensemble' où **chacun** puisse **donner sa voix** et **avoir un mot à dire**. »

« Je pense qu'un tiers-lieu idéal c'est un **tiers-lieu** qui **fonctionne en réseau** où on se connecte avec d'autres tiers-lieux. »

« Il ne faut pas non plus devenir un concurrent. »

« La **commune**, peut aider à faire énormément de **synergies avec d'autres**. »

COMMUNAUTÉ

« Il faut que justement la **mobilisation des bénévoles** ne s'essouffle pas. Et on a eu pendant neuf ans, un groupe de bénévoles qui était quand même un cor group, qui était présent, qui a su monter un projet. »

« Les gens ont **différentes motivations de venir**. Il y en a parce qu'ils sont passionnés, mais il y en a parce qu'ils sont seuls, il y en a parce qu'ils veulent apprendre, il y en a parce qu'ils veulent rencontrer des gens. Et l'élément en commun, c'est que personne n'est forcé d'être là. »

« En réalité, la **communauté** est **très flexible**, il y en a plein qui se réorientent, trouvent quelque chose d'autre, parfois d'autres lieux plus proches de leur lieu d'activité, se regroupent avec d'autres personnes, abandonnent, commencent de nouveaux projets. »

COMMUNICATION

« Il est essentiel d'être connecté et d'échanger avec tous les acteurs ; les bénévoles, les employés, les partenaires dans la commune ; et de communiquer entre les différents tiers-lieux et entités culturelles. »



3 - LES INGRÉDIENTS D'UN TIERS-LIEU

QUELQUES QUESTIONS À VOUS POSER :

- Pourquoi un **projet tiers-lieu** dans votre commune ? Pour répondre aux **besoins de qui** ?
- Quel **type de tiers-lieu** vous inspire (bâti, ouvert, mobile) ? Lequel pensez-vous créer ?
- Quels sont les **ingrédients et valeurs** de votre tiers-lieu ?
- Comment votre projet est-il **unique** dans la communauté ? Quel est sa valeur ajoutée ? Si le projet implique un **bâtiment**, y-a-t-il une **histoire** ou **qualité particulière** à maintenir ?
- Par quelle **activité** pensez-vous commencer ? (principe de goutte d'eau)
- Votre tiers-lieu, est-il **ouvert, inclusif et accessible à tous**, y compris aux personnes avec des besoins spécifiques et en situation de handicap ?
- Quels sont les **partenariats** que vous souhaitez créer (commune, associations, institutions etc.) ?





4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

EN QUELQUES MOTS

Chaque tiers-lieu a besoin d'être géré. La gestion requiert (1) des ressources qui sont nécessaires pour permettre le bon fonctionnement et (2) un modèle d'organisation qui règle la participation et la prise de décisions au sein d'un tiers-lieu. Selon le type de tiers-lieu (mobile, ouvert ou bâti) et le concept adopté (les activités, la programmation, les publics impliqués) différents besoins en termes de ressources humaines et financières émergent.

GESTION DES RESSOURCES



Selon le type de tiers-lieu, la gestion d'un **lieu physique** est nécessaire, ou pas. Chaque tiers-lieu implique des **personnes** et des **activités prévues** (programmation). Les personnes impliquées peuvent être des **bénévoles** qui donnent leur temps et effort gratuitement ou des **employés** qui reçoivent un salaire. Chaque tiers-lieu vise un nombre **d'activités** qui peuvent être :

1. Régulières ou ponctuelles
2. Planifiées par les membres d'un tiers-lieu
3. Organisées en collaboration avec ou uniquement par des organismes partenaires.

Chaque type de **programmation** requiert un effort spécifique en termes de temps, d'organisation et de ressources financières. La création d'un organisme **ASBL** ou d'une **coopérative** (voir p. 43-44) est recommandée pour la plupart des projets tiers-lieux.



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

LES RESSOURCES IMPLIQUÉES

Les ressources impliquées et à investir peuvent varier grandement selon la taille, l'ambition et le degré de professionnalisation d'un tiers-lieu.



En général, un tiers-lieu mobile de taille petite avec une programmation irrégulière qui puise dans un réseau de bénévoles importants requiert moins d'effort et de ressources de gestion qu'un tiers-lieu bâti avec des utilisations multiples, une programmation importante, variée et régulière (beaucoup d'évènements différents) et un grand nombre d'employés.

Voici quelques scénarios de projets de tiers-lieux que nous avons découvert lors de nos rencontres. Ils servent d'exemples des différents types de tiers-lieux possibles. Toutefois, les ingrédients peuvent varier d'un endroit à l'autre, et des combinaisons d'éléments sont possibles, selon les besoins dans une communauté et les choix qui sont faits localement.



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

TIERS-LIEU MOBILE



GESTION DU LIEU

Un tiers-lieu mobile n'a **pas d'emplacement physique propre**. La **gestion d'un tel lieu ne s'applique** donc **pas**. Pourtant, étant de nature itinérante, le tiers-lieu mobile est « invité » à **des endroits** (des espaces d'autres organisations, ASBL, et de communes) où il organise ou coorganise des événements collectifs. Chacun de ces espaces « hôtes » peut avoir ces propres règles de gestion et d'utilisation de l'espace qui sont à respecter, (p. ex. il faut signer un contrat de mise à disposition des lieux).



GESTION DE PERSONNES

Un « tiers-lieu » mobile est basé avant tout sur l'**engagement de bénévoles**. Les personnes bénévoles donnent de leur temps et énergie volontairement. Ils sont motivés par l'idée, l'esprit ou la philosophie d'un projet. Le **recrutement** de bénévoles est **un travail crucial** qui peut être très demandeur en termes de temps. De plus, il faut du talent de présenter un projet avec enthousiasme. Une fois le projet en cours, il est décisif de **maintenir la motivation des bénévoles**. Si on veut les garder, il est important de comprendre leurs raisons pour s'engager, de **respecter leurs besoins**, de **communiquer** et de **les impliquer de manière adéquate**.



GESTION D'ACTIVITÉS

Un tiers-lieu mobile fonctionne surtout sur la base **d'activités ponctuelles** (p. ex. des festivals ou fêtes de quartier, ou des soirées de concerts, de films, de débats). L'effort de l'organisation dépend de la taille et de l'envergure de l'événement prévu. Des événements petits requièrent peu de travail d'organisation et de financement, tandis que des événements très grands requièrent un budget important.



GESTION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Un tiers-lieu mobile peut fonctionner avec très **peu de moyens financiers**. Il peut consister uniquement de bénévoles engagés qui se retrouvent de manière plus ou moins régulière mais libre pour partager une activité qui les passionnent. Selon les activités en question, un budget, plus petit ou plus grand, peut être requis.



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

TIERS-LIEU MOBILE / EXEMPLES



UNE ACTIVITÉ À PETIT BUDGET

- Peut être auto-financée par les membres du tiers-lieu
- C'est par exemple un **atelier créatif** avec des **matériaux recyclés** (p. ex. tirer des bougies de cire à partir de restes de cire) que les membres ont collecté ou gardé durant l'année.



UNE ACTIVITÉ À GROS BUDGET

- Peut être **coorganisée avec une autre institution** disposant d'un budget spécifique
- Le tiers-lieu peut créer un **comité d'organisation en collaboration avec cette institution** et prendre en charge un sous-projet
- Par exemple : un aspect d'un **projet collectif participatif** en interaction avec le public (les bénévoles peuvent assister à la construction d'une statue à partir de matériaux recyclés et inviter les personnes qui passent à contribuer)

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DE « TIERS-LIEU MOBILE »

« C'est comme un tiers-lieu, mais plutôt des moments. Par exemple, on crée des espaces temporaires de rencontre qui durent quelques jours ou une semaine, mais qui reviennent régulièrement. »

« C'est un groupe ouvert, centré sur le partage, où l'on donne, reçoit du temps et se sent lié aux autres. ... Les gens viennent par passion, mais aussi pour différentes raisons : pour apprendre, rencontrer des gens, ou simplement parce qu'ils sont seuls. L'important, c'est que personne n'est obligé d'être là ; chacun y vient par choix. »

« On crée une dynamique différente en réunissant un groupe varié, qui ne se connaît pas forcément, mais qui sera curieux et ouvert. Cela permet de déplacer ce tiers-lieu à différents endroits, tout en restant fidèle à l'idée de base. »

« On nous demande de créer une ASBL, mais l'avantage de rester informels, c'est d'éviter les tensions et les problèmes de gestion. Cela permet à chacun d'être libre sans les contraintes d'une structure formelle. »



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

TIERS-LIEU OUVERT



GESTION DU LIEU

Les **tiers-Lieux ouverts** se lient à un **espace physique** (un terrain de **jardin** ou de **serre**). Les terrains sont propriété privée ou publique. La création d'un tiers-lieu jardin public et sa gestion impliquent généralement différents acteurs (**jardiniers bénévoles, communes et associations**). Souvent les **communes** jouent un rôle clé en mettant à disposition des terrains, des friches ou des espaces publics sous-utilisés, qui seront transformés en lieux de jardinage et de « faire ensemble communautaire ». (Voici un guide détaillé aidant à la création d'un jardin communautaire – Lancer un jardin communautaire :

1. « Question de départ »

Lien : Débuter un jardin communautaire

2. « Kit de démarrage »

Lien : Kit de démarrage commencer un JC

En règle générale, la **fondation d'une ASBL** (voir p. 43) est **nécessaire** et peut être exigée par la commune avant de mettre à disposition un terrain. **L'entretien du terrain** (y inclus l'aménagement des parcelles, des serres, la gestion des composteurs, des espaces communs, et l'entretien de l'équipement) est confié à la collectivité des jardiniers active sur le tiers-lieu. Ils gèrent ces tâches selon leurs capacités et les besoins du jardin. La **gestion du lieu** peut être facilitée par un **coordinateur/coordinatrice** ou une **structure organisatrice** (association, coopérative, commune) qui veille au bon fonctionnement du jardin. Les **responsabilités** relatives à l'aménagement du terrain (la rotation des cultures, le **choix** de semences etc.) reviennent à la **communauté jardinière** qui prend des **décisions de manière collective**. La **sécurisation** des jardins peut devenir un défi et restreindre l'accès libre au terrain, car malheureusement le vol d'aliments et les jardins vandalisés sont de plus en plus fréquents.



GESTION DE PERSONNES

La communauté jardinière consiste davantage d'amateurs de jardinage et de bénévoles soucieux de la nature, de l'écologie et des modes de vie de société durable. Gérer un jardin communautaire nécessite la **participation** et la **collaboration active** de tout membre du tiers-lieu, quel que soit son âge, son origine ou son expérience. Les tâches et leur partage sont définis selon les capacités et intérêts des participants. Chaque membre doit **s'engager à contribuer au jardin et à la communauté jardinière**, accomplir des tâches régulières de jardinage ou autres selon ses intérêts et capacités, participer aux réunions et respecter les valeurs partagées. La gestion d'un jardin communautaire repose souvent sur des **principes démocratiques** et de la **gouvernance partagée**, p. ex. la **sociocratie** (voir p. 48).



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

TIERS-LIEU OUVERT



GESTION DE PERSONNES (...SUITE)

Les décisions se prennent de manière consensuelle et lors de **réunions régulières** (d'habitude pendant les créneaux de travail au jardin, souvent les samedis), afin de garantir **l'inclusion** de tous **adaptée** aux disponibilités et rythmes de vie différents des membres. Les **règles de participation** varient selon les jardins, mais l'idée est généralement de permettre un **accès libre** et sans inscription préalable. Une **cotisation** (ASBL) et **engagement formel** sont requis dans certains projets de tiers-lieu afin de maintenir l'équilibre du groupe. Veillez à garder une ambiance conviviale afin de favoriser les interactions sociales entre les membres.



GESTION D'ACTIVITÉS

Le jardin est un **lieu vert, social et d'apprentissage**. A priori, ce sont les **activités du jardinage** qui prédominent afin de produire des fruits, des légumes, des fleurs, ou des produits de la terre, tout court. En même temps, le site est un endroit d'apprentissage et de **transmission de savoirs intergénérationnels** où les jardiniers expérimentés enseignent aux novices, enfants et adultes, les activités du jardinage. Il peut y avoir également des **formations** ou **ateliers pédagogiques** organisés par les membres de la communauté jardinière pour les voisins, les amis ou en collaboration avec des institutions éducatives (écoles ou maisons relais) afin de partager des connaissances et de **sensibiliser pour les valeurs de l'agriculture urbaine**, de **l'écologie** et de la **gestion durable**.



GESTION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Les jardins communautaires, **tiers-lieux ouverts**, fonctionnent généralement avec des **besoins financiers moyens**. Si une personne **gardienne** du terrain est **embauchée**, il est nécessaire de payer son salaire. Sinon, un tiers-lieu ouvert opère un équilibre entre la **gratuité de la participation** et les **coûts liés à l'entretien et au développement du jardin**. Souvent, les jardins communautaires sont soutenus par des **subventions publiques** (p. ex. de la commune ou du ministère de l'Environnement, du Climat, et de la Biodiversité) ou par des **partenariats** avec des associations, des organismes écologiques, et d'autres jardins (<https://eisegaart.cell.lu/jardins/>). Parfois, les jardins communautaires reçoivent des **subventions ponctuelles** (de la commune ou de fondations) pour soutenir des **projets pédagogiques** ou **d'intégration sociale** spéciaux, ou pour financer **l'achat de matériaux** nécessaires à la culture ou à l'aménagement du site.



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

TIERS-LIEU OUVERT



GESTION DE RESSOURCES FINANCIÈRES (...SUITE)

Certains jardins communautaires demandent une **cotisation** (frais d'adhésion annuelle d'ASBL) ou une **participation financière** pour couvrir des coûts spécifiques (p. ex. pour l'achat de semences, d'outils, de compost ou pour l'entretien d'infrastructures communes). Ces cotisations sont souvent modestes, mais elles permettent de maintenir une certaine autonomie financière et de fidéliser les participants. D'autres projets peuvent mettre en place des systèmes de **solidarité** ou **d'échange** entre les membres (p. ex. l'utilisation d'outils de jardinage, des semences, ou de produits alimentaires partagés). Les jardins n'exigeant pas de cotisation peuvent miser sur des **partenariats publics ou privés** pour financer leurs besoins, ou sur des **collectes de fonds** ponctuelles, souvent dans le cadre d'événements communautaires ou de projets participatifs. La gestion financière reste donc une tâche partagée, visant à assurer la durabilité du projet tout en garantissant son accessibilité à tous.

TÉMOIGNAGES D'UNE ACTIVISTE TIERS-LIEU

« Un tiers-lieu est souvent associé à un bâtiment ou à un espace à rénover, mais ce n'était pas l'intention initiale du mouvement. Par exemple, un jardin peut tout à fait être un tiers-lieu sans nécessairement impliquer une rénovation. »

« Les deux sources de bénévoles au début, c'étaient les personnes qui voulaient se regrouper pour jardiner, apprendre à jardiner et faire un projet citoyen entre voisins, et les personnes qui voulaient aussi consommer différemment. Le jardin était le premier projet. Ils avaient un terrain vague et ont décidé de le transformer en un endroit agréable, attirant ainsi les gens du quartier qui viennent s'y promener. »



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

TIERS-LIEU BÂTI



GESTION DU LIEU

Le tiers-lieu bâti dispose d'un **espace physique** qui peut être un café, un restaurant, une épicerie, une ancienne usine convertie ou un bâtiment nouvellement construit. Une **structure juridique** est requise impérativement pour gérer cet espace, les personnes y actives et les activités y mises en place. Cette structure gérante peut exister sous la forme d'une **ASBL**, d'une **coopérative** (SCOP), ou, dans certains cas, être garantie à travers le cadre juridique de la **commune**. Contrairement aux tiers-lieux mobiles, les tiers-lieux bâtis demandent une gestion plus structurée. Dans les espaces loués ou mis à disposition qui ne sont pas la propriété d'individus (maison privée), il peut être nécessaire de signer un contrat de location avec le propriétaire ou une convention de mise à disposition dont les critères doivent être négociés entre les différentes parties.

Dans beaucoup de structures tiers-lieu bâtis il y a une personne **concierge** ou **gardienne** qui est responsable d'assurer les **heures d'ouverture** et de veiller au **bon usage de l'espace** et au **respect des règles** par les utilisateurs, conformes au règlement interne. Cette personne peut être **bénévole** ou **salariée** et avoir un profil de tâches variables selon les conditions du lieu et les besoins du projet. Ses activités peuvent prioriser **l'entretien du lieu** (le fonctionnement de l'infrastructure), le **contact avec les publics utilisateurs** (p. ex. l'accueil de personnes qui viennent pour le partage de nourriture (food sharing) ou le magasin gratuit (Kreeslaf Schaf), ou la **collaboration** à certaines **des activités d'animation** (l'accueil des personnes et groupes proposant des ateliers). Le rôle de cette personne et ses tâches doivent être clairement définis.



GESTION DE PERSONNES

Les tiers-lieux bâtis peuvent fonctionner sur des modèles différents qui varient d'un endroit à l'autre. Les membres cor (de la communauté de pratique) peuvent être des **bénévoles** ou des **salariés** ou un **mélange des deux**. En tout cas, il est recommandé d'établir des **rôles** appropriés aux besoins du lieu, du projet et des personnes, de **se donner des règles** (règlement interne) et de créer une **charte** qui établit les valeurs du tiers-lieu (voir ex. p. 55). Plus tard, celle-ci peut servir de moyen pour choisir des partenaires de projets appropriés et des propositions respectant les valeurs du tiers-lieu. En cas de création d'une ASBL, il est également nécessaire d'établir un **conseil d'administration** (couvrant – au moins – les trois fonctions de **président, secrétaire et trésorier**.)



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

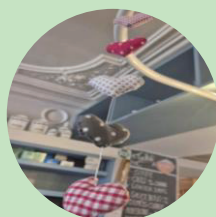
TIERS-LIEU BÂTI



GESTION D'ACTIVITÉS

Un tiers-lieu bâti n'est pas seulement un bâtiment, mais un groupe de personnes qui « font ensemble ». Un tiers-lieu bâti se prête à la mise en œuvre **d'événements ponctuels** et saisonniers (p. ex. des concerts, festivals, marchés, ateliers de création) ainsi qu'à des **activités régulières ou ponctuelles** (p. ex. café des langues, distribution équitable des denrées alimentaires sauvées, repairs café, magasin gratuit, ateliers de cuisine, ateliers de création/peinture/céramique, journées de recyclage ou dons/échange d'objets ou de vêtements usagés, coin de café, repas commun). La programmation et la régularité déterminent l'investissement administratif et financier. Généralement, les activités sont proposées par les membres de la communauté tiers-lieu. Selon le modèle de gestion, les décisions de programmation sont prises par :

- La communauté tiers-lieu uniquement
- La communauté ensemble avec les membres du conseil d'administration (y inclut la commune)
- Par un acteur externe (p. ex. la commune étant porteuse du tiers-lieu).



GESTION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Un tiers-lieu bâti nécessite généralement des **ressources financières de taille moyenne ou élevée**. Dans la majorité des cas, un **soutien financier solide et durable** est **indispensable** pour permettre à ces lieux de se développer dans le temps et de maintenir leurs activités. Beaucoup de choses dépendent des conditions de propriété. Si le tiers-lieu est mis à disposition par la commune, prêté ou **mis à disposition gratuitement**, les frais de loyer ne s'appliquent pas, ce qui soulage les besoins budgétaires. Si l'espace doit être **loué**, un financement de base stable du tiers-lieu est crucial. Il peut provenir d'un sponsor, des **subventions publiques** (ministères ou fondations) ou d'individus qui décident de mettre à disposition leur propriété privée (tiers-lieux autogérés).

Dans les **tiers-lieux autogérés**, il arrive que les propriétaires choisissent de **ne pas recourir à des financements externes** ou à des partenariats avec de grandes organisations afin de conserver un maximum de flexibilité, **d'autonomie** et de **capacité d'action indépendante**. Ils investissent leurs ressources personnelles et sollicitent des **contributions volontaires** ou des **dons** individuels adaptés aux moyens disponibles de chacun.



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

TIERS-LIEU BÂTI

TÉMOIGNAGES TIERS-LIEU AUTOGÉRÉ

« Nous n'avons pas voulu faire de demandes de subventions à l'État ou à la commune. Dès le départ, nous avons décidé de ne pas trop impliquer d'autres parties. Nous cherchons à gérer de manière autonome. »

« Lors des expositions, l'artiste paie uniquement les flyers que nous imprimons pour la promotion. Nous ne demandons rien pour le travail, car nous aimons le faire. L'artiste prend en charge les frais du vernissage, comme les boissons et la nourriture qu'il souhaite offrir. »

« Pour moi, mon tiers-lieu idéal, justement, il ne dépend même pas de financement, parce que c'est un lieu qui a été acheté ou autre, et puis ce sont les gens qui vont contribuer, et il n'y aura même pas de salariés. Pour moi, ça sera un vrai tiers-lieu. C'est un lieu où tu t'impliques ou tu ne t'impliques pas, mais tu ne vas rien gagner. »

NÉCESSITÉ D'UNE PERSONNE GARDIENNE DANS UN TIERS-LIEU GÉRÉ PAR UNE COLLECTIVITÉ

« C'était nécessaire d'avoir quelqu'un qui est là pour la gestion quotidienne, à la fois les heures et horaires d'ouverture, et à la fois tous les petits soucis du quotidien. S'il n'y a personne qui gère ça, assez vite, au bout d'un an, les toilettes sont bouchées, le frigo est cassé, les machines ne marchent plus. Quand il n'y a personne qui prend la responsabilité, les choses ne se font pas. »



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

ASBL – organisation à BUT NON LUCRATIF

Une association à but non-lucratif (ASBL) est une **structure juridique**. L'ASBL poursuit un but d'intérêt public qui peut être philanthropique, religieux, scientifique, artistique, éducatif, social, sportif ou touristique. Une ASBL est une organisation « qui ne se livre pas à des opérations



industrielles ou commerciales, et qui n'a pas pour but de procurer à ses membres un gain matériel » (pour plus d'information veuillez consulter aussi le guide sur la vie associative de CLAE, <https://www.clae.lu/guide-pour-la-vie-associative-2023/>).

L'ASBL : (en un coup d'œil)

- Est composée **d'au moins 3 personnes**
- Œuvre pour une **cause d'intérêt public**
- N'a **pas** de droit d'exercer **d'activités lucratives**
- A le **droit de générer de revenus** à partir d'activités, **utilisables** uniquement **pour l'achat de matériel** et de **services nécessaires à la réalisation du but de l'organisation**.
- C'est l'ASBL porte la responsabilité, des obligations et des dettes, et non pas des membres individuels.
- Dépôt d'une **demande pour la création d'une association ASBL** conforme aux règles établie par la loi luxembourgeoise (<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/loisirs/milieu-associatif/engagement-benevole/creation-asbl.html>)
- Inscription au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**
 - <https://urls.fr/uXyMQ7>
- Rédaction des **statuts** de l'ASBL à publier dans le **Recueil électronique des sociétés et associations (RESA)**.
 - <https://urls.fr/eOzRco>

La **création d'une ASBL** est nécessaire pour les tiers-lieux bâtis, sauf pour ceux qui sont gérés directement par la commune. Elle peut être nécessaire pour les tiers-lieux ouverts. Elle n'est pas nécessaire, a priori, pour les tiers-lieux mobiles. Le processus de la création d'une ASBL (formelle) est administrativement

complexe et laborieuse. En revanche, elle peut être avantageuse, car le statut de ASBL permet d'avoir accès à certains financements (de base, appels à projets de fondations) qui requièrent ce statut juridique.

TÉMOIGNAGES D'UNE RESPONSABLE DE TIERS-LIEU

« Il faut qu'il y ait des personnes qui puissent monter un projet qui soit présentable à une commune ou à un financeur. Si on parle de professionnalisation en termes de recevoir des fonds. Et aussi, pour recevoir un local. ... Il y avait un collectif dans une commune qui ont approché la ville et on leur a dit : « Si vous voulez qu'on vous donne ce terrain vague pour que vous en fassiez un jardin, on est obligé d'avoir une entité juridique en face de nous pour pouvoir faire une convention. On ne peut pas vous le donner parce que vous êtes un collectif de copains ou de citoyens », même s'ils trouvaient ça chouette. »



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

La coopérative



La société coopérative (SCOP) est une société commerciale au sens de la loi. Elle présente un intérêt pour des personnes souhaitant diversifier les possibilités d'activités professionnelles ; s'associer à d'autres professionnels pour renforcer leurs propres activités commerciales ; et réduire le prix de revient et de vente suite à la mise en commun des ressources.

Source : <https://urls.fr/aGHvs1>, (Sociétés de capitaux - Société coopérative SCOP - guichet.lu)

La société coopérative ne cherche pas à produire des gains économiques personnels. Mais elle génère des profits qui permettent la rémunération des associés de la coopérative, le fonctionnement d'un lieu, et l'achat (optimisé) de marchandise.

La coopérative (SCOP) : (en un coup d'œil)

- Est composée **d'au moins 2 personnes** (pas de maximum ou restriction de choix d'associés)
- Œuvre pour une **cause d'intérêt public** sans intérêt de gain économique personnel
- Peut **embaucher** et **rémunérer du personnel**
- **Génère du revenu** pour **l'entretien** d'un commerce, d'un café, d'un restaurant
- Optimise les conditions d'achat, de distribution et de la consommation de produits en mettant en commun les ressources des associés.

Une société coopérative (SCOP) peut être plus viable que de gérer un commerce tout seul. Une SCOP peut combiner p. ex. une épicerie (bio ou fine) avec un café ou restaurant rattachés au même local, ou collaborer avec des structures partenaires dans une localité distante qui coopèrent avec les mêmes producteurs locaux et qui se partagent les

aliments, la logistique d'achat et de distribution, ainsi que la gestion des produits. Une société coopérative dispose d'une grande flexibilité. Les associés peuvent déterminer les statuts de la SCOP librement et définir leur rôle et responsabilités au sein du fonctionnement et de la gestion du SCOP, à leur guise.

Témoignages d'acteurs de coopérative

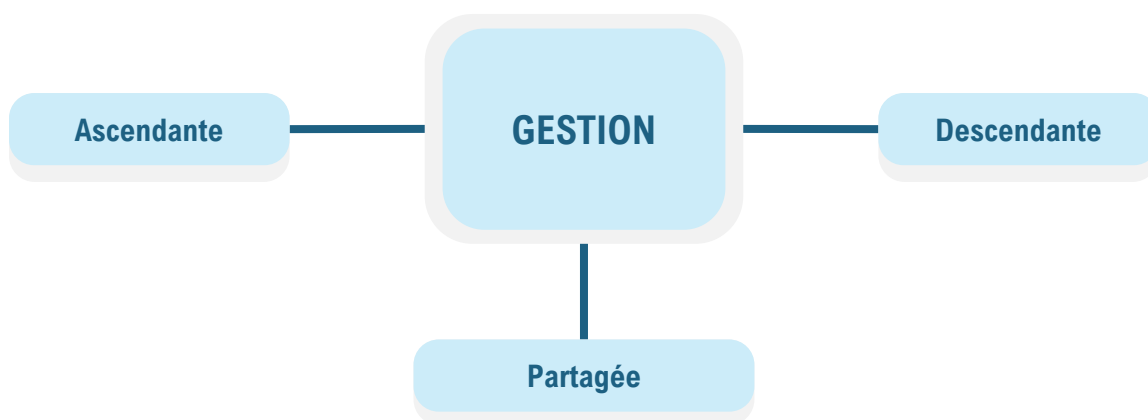
« Nous voulons être une coopérative de salariés, où ceux qui travaillent sont aussi propriétaires de la coopérative, du restaurant, et de l'épicerie. Ce modèle est courant dans le sud de l'Europe, mais au Luxembourg, la culture de la coopérative est encore peu développée, ce qui rend la coopération ici parfois difficile. »

« La coopérative a deux objectifs principaux : se concentrer sur le milieu rural, sans aller en ville, et créer des lieux de rencontre où l'aspect social est primordial. »



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

MODÈLES DE GESTION



Il y a différentes approches de gestion d'un tiers-lieu qui sont observables sur le terrain. Celles-ci dépendent de l'histoire du tiers-lieu et de ses débuts comme initiative de citoyens bénévoles ou projet initié par la commune. Selon le cas, il y a des lieux issus :

1 - D'UNE APPROCHE ASCENDANTE

qui ont débuté en tant qu'**initiative bénévole (grassroots)** et ont gardé l'autonomie en termes de gestion du tiers-lieu prenant toutes les décisions quant à l'orientation, à la programmation et à la gestion des activités quotidiennes du tiers-lieu. Toutefois, les institutions publiques (p. ex. les communes) peuvent y jouer un rôle important et soutenir le projet financièrement, mais sans s'impliquer de manière significative dans sa gestion.

2 - D'UNE APPROCHE DESCENDANTE

qui ont débuté en tant qu'**initiative de personnes élues** (p. ex. d'échevins de la commune) portant l'entière responsabilité et du pouvoir décisionnel, quant à l'orientation, à la programmation et, en grande partie, à la gestion des activités quotidiennes du tiers-lieu.

3 - UNE APPROCHE DE POUVOIRS PARTAGÉS

dans ce cas, le **pouvoir décisionnel** est **partagé parmi les différents acteurs** (bénévoles, employés, membres du Conseil d'administration et détenteur-e-s de mandats politiques).



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DE TIERS-LIEU SUR LES DIFFÉRENTES APPROCHES

« ...Il y a plein de types d'ASBL, il y a des états **ASBL très pyramidales**, avec des **hiérarchies très précises**, des processus très précis : on arrive, on prend sa fiche de bénévolat, on travaille deux heures pour faire telle tâche, on repart, et on n'a pas eu d'impact sur l'association. Il y a des **structures** qui ont des volontés d'être **plus horizontales**, que chacun doit amener un peu sa pierre à l'édifice de manière plus durable, donc voilà, tout ça, c'est des histoires de philosophie qu'il faut discuter en groupe, avec les fondateurs et les personnes qui veulent s'impliquer sur le long terme. »

« **Chaque projet**, atelier ou événement pour le public, **doit toujours être demandé au collège échevinal**, tout comme les questions financières. Pour les **petits montants**, comme le matériel, **nous pouvons décider nous-mêmes**. Mais tout le reste passe toujours par le collège échevinal. »

« **Nos rapports à la commune** : on doit leur **rendre des comptes**, mais ils **ne nous disent pas comment gérer nos lieux**, comment gérer **nos projets**. Ce qui peut influencer, parfois, c'est l'ouverture sur certaines thématiques. Ils peuvent dire qu'il faudra essayer d'aller davantage vers un sujet précis. Après, les projets qu'on soutient et qu'on met en place, ils sont très contents de les avoir. Par exemple, les Repair Cafés, tout le monde est super content de pouvoir dire que ça marche. Même le projet de **maison du vélo** qu'on vient de créer. La **commune n'a pas encore** de positionnement **très clair sur comment le soutenir, mais en tout cas, ça va venir**. »

« De voir qu'il y a des gens qui se réunissent dans les quartiers pour tout ce qui est vivre ensemble, c'est super. Des nouveaux jardins qui se créent, pareil. Ça fait des inaugurations aux **représentants de la commune**, ça leur fait rencontrer des gens, ça leur fait des personnes qui s'impliquent pour leur commune, pour leur territoire et donc ça, **c'est top**. »



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

BONNES PRATIQUES ET FAUX PAS



LES BONNES PRATIQUES

ENCOURAGEZ LA PARTICIPATION DE TOUT ACTEUR DE VOTRE TIERS-LIEU À SA GOUVERNANCE

(p. ex. dans des assemblées générales, conseils d'administration, rencontres, événements, etc.) et la participation du tiers-lieu aux actions de la commune (pacte du vivre ensemble interculturel, participation citoyenne, initiatives écologiques, etc.)

METTEZ EN PLACE UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR COORDONNER LES ACTIVITÉS DU TIERS-LIEU

Ce comité peut être composé de représentants du tiers-lieu (membres de l'association et utilisateurs), des collectivités locales et d'autres partenaires du tiers-lieu (associations, commerçants, entreprises, artistes, fondations, mécènes, etc.)

RÉFLÉCHISSEZ À LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE COMMUNE POUR GÉRER LES ACTIVITÉS DU TIERS-LIEU

Cette structure peut, par exemple, prendre la forme d'une association ou d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCOP). Elle permet de répartir les responsabilités et les pouvoirs entre les parties prenantes.

DÉFINISSEZ DES OBJECTIFS ET VOS VALEURS

(statuts, règlement interne, charte de valeurs, objectifs communs à atteindre, modalités de financement, obligations de chacun, etc.) Ceci permet de se projeter ensemble, de regarder dans la même direction, de **clarifier les attentes et engagements** de chaque partie prenante et de faire le suivi de l'évolution de votre projet.



LES FAUX PAS

ADOPTER UNE APPROCHE DESCENDANTE

Si les décideurs locaux imposent leur vision du tiers-lieu sans consulter les membres de la communauté, ils risquent de créer une coquille vide. Les tiers-lieux sont des espaces adaptatifs qui évoluent en fonction des besoins et des idées nouvelles de ceux qui l'utilisent. La posture de la collectivité facilitatrice, et non gestionnaire, est celle qui, d'expérience, permet de faire émerger les tiers-lieux les plus vivants.

SE CONTENTER DE CONCERTATION CITOYENNE

en demandant aux citoyens de s'exprimer via un sondage, un appel à avis ou un atelier ponctuel, sans leur donner réellement de pouvoir de décision et d'action.

DES ACCORDS TACITES ET DES PROMESSES ORALES

pour encadrer la coopération, qui risquent de créer de l'incertitude et d'empêcher des projections vers l'avenir.

UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE OÙ LA DÉCISION FINALE REVIENT UNIQUEMENT À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

et qui laisse, en réalité, peu de place aux citoyens et aux autres parties prenantes.

CHACUN VEUT SON TIERS-LIEU

et tente d'en créer un sur son territoire, sans prendre en compte le maillage territorial.

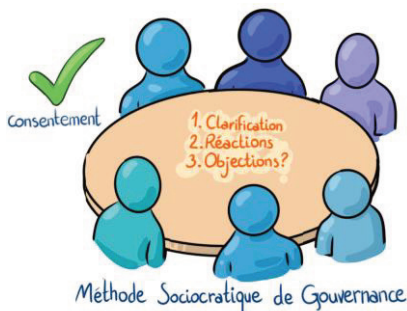
(inspiré du Guide tiers-lieux en France, 2023, p. 82)



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

La sociocratie

La sociocratie, également connue sous le nom de gouvernance dynamique, est un système de gouvernance fondé sur des valeurs et centré sur le concept de l'égalité des voix (chaque membre est entendu).



Ce système est de plus en plus populaire au sein du mouvement coopératif et de tiers-lieux au Luxembourg.

UN PEU D'HISTOIRE

La **sociocratie**, telle qu'elle est utilisée aujourd'hui, a été développée d'abord aux Pays-Bas dans les années 1980 par Gérard Endenburg en tant que **système de gestion de l'entreprise**. Endenburg s'est inspiré fortement de sa propre expérience scolaire au sein de l'école quaker radicale, The Workshop. A l'époque, l'école a entrepris de créer une **communauté autogérée** dans laquelle les enfants apporteraient leurs idées, joueraient un rôle actif dans les tâches opérationnelles quotidiennes et contribueraient au développement du curriculum. L'école **mettait l'accent sur l'intégration, la confiance mutuelle et la collaboration** pour trouver ce qui est le mieux pour le groupe.

La sociocratie est un système de gouvernance par les pairs fondé sur le consentement. Il repose sur plusieurs principes :

DES CERCLES

Des groupes de 4-8 personnes travaillent ensemble avec un but défini et une autorité dans leur domaine (au sein d'un tiers-lieu ces domaines peuvent être p. ex. le café des langues, le Repair Café, le partage de nourriture (food sharing), le jardinage, etc.).

DES LIENS

Il y a des liens entre les cercles, c'est-à-dire, deux personnes font partie d'au moins deux cercles pour éviter le travail des cercles en isolation l'un de l'autre et pour permettre de maintenir l'échange, la circulation d'information et la balance entre les cercles.

DÉCISIONS PAR CONSENTEMENT

Les membres des cercles prennent les décisions par consentement. Il est nécessaire que tous les membres soient d'accord. Si un membre a une objection, la proposition doit être révisée, adaptée ou améliorée.

RETOUR D'INFORMATION (FEEDBACK)

Il est important d'intégrer le retour d'information et d'augmenter le flux d'informations pour permettre que des améliorations progressives puissent se faire. Il faut se rappeler que les tiers-lieux sont en évolution constante et que les changements se font constamment et à petite échelle.



Sociocracy

a peer governance system based on consent



<https://www.sociocracyforall.org/sociocracy/>

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DE TIERS-LIEU SUR LES DIFFÉRENTES APPROCHES

« Les **décisions** sont **prises à plusieurs niveaux** : par les **représentants des associations**, au sein des **comités** et lors de notre **assemblée générale**. Cela permet de s'assurer que **toutes les voix sont entendues** et que nous sommes **alignés dans notre direction**, tout en **respectant l'autonomie de chaque groupe** ».

« **Une fois par mois**, nous nous réunissons en session 'Déroute', un **processus décisionnel horizontal** où **tout le monde participe**. Il s'agit d'échanger des idées, de discuter des défis et de cocréer la voie à suivre. Chacun a son mot à dire et nous veillons à ce que les **décisions** soient **prises avec le consentement du groupe**. »

Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'il y a beaucoup de variations à ce système. Chaque tiers-lieu peut trouver la forme et taille de la structure qui convient à son projet et l'adapter à son évolution, avec le temps.

Recommandations de lecture:

<https://www.sociocracyforall.org/sociocracy/>

<https://www.uk.coop/resources/sociocracy-co-operative-organisations>

<https://circleforward.us/equity-and-consent-in-collaborative-networks/>





4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU



ACCOMPAGNEMENT D'UN TIERS-LIEU ÉMERGEANT PAR LA COMMUNE

Cette partie du guide s'inspire de l'expérience des tiers-lieux en France, où le mouvement a pris une ampleur remarquable au cours des dix dernières années. Le Guide Tiers-Lieux et collectivités (2023) est un document pertinent qui peut également donner des idées utiles dans la perspective du Luxembourg.

« Les tiers-lieux, par leur approche et leur manière de faire, interrogent l'action publique et les acteurs publics, générant parfois de la distance voire de la méfiance dans certains cas.

Pourtant, tiers-lieux et acteurs publics partagent la même ambition : renforcer le lien social, construire des réponses adaptées aux besoins du territoire, faire émerger des activités utiles, contribuer au développement territorial. ... Dans de nombreux territoires, des agents et élus font la preuve que des formes d'actions partenariales entre collectivités publiques et collectifs citoyens

permettent de faire émerger des réponses adaptées aux besoins des territoires et de leurs habitants. Des agents publics mettent en place les conditions favorables à l'épanouissement de tiers-lieux, en mobilisant la contribution citoyenne, en favorisant la libre

expérimentation et en permettant à une diversité de parties prenantes (citoyens, entrepreneurs, associations, services publics, etc.) de travailler ensemble. »

(Guide Tiers-lieux et collectivités, 2023, p. 38-39)



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

Voici un schéma provenant du même document qui détaille différentes étapes, scénarios et manières dont les communes peuvent et devraient accompagner un projet tiers-lieu.

PAS DE BESOIN RÉVÉLÉ	UNE INITIATIVE SPONTANÉE A ÉTÉ DÉTECTÉE	UNE INITIATIVE EST NAISSANTE	PAS D'INITIATIVE MAIS UN PROJET DE TERRITOIRE DÉSIRÉ
STOP	FACILITER	ENCOURAGER	INITIER
Informer, communiquer et rendre compte de vos conclusions sur la non-nécessité d'un tel projet.	Proposer de diffuser les informations relatives au projet sur les canaux de communication de la collectivité.	Informer, communiquer et mobiliser les parties prenantes au lancement du projet.	
	Adopter une posture de facilitateur par rapport au projet : écoute, tentative de simplification des démarches pour les porteurs de projet (ce qui n'exclut pas le contrôle).		Premier comité de pilotage pour partager, impliquer et engager les premiers partenaires identifiés.
	Mobiliser de l'ingénierie pour les aider à monter une demande de financement ou une réponse à un appel d'offres.		Identifier et mobiliser les acteurs locaux sur le territoire : associations présentes, collectifs de citoyens, etc...
	Offrir une aide logistique : soutien sur un événement, mobilier municipal pour l'aménagement, signalétique locale, etc...		Établir une communication projet. Faire participer les habitants à l'identification des besoins qui les concernent : quels services et événements. Expérimenter !

(ibid. p. 38)



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

BONNES PRATIQUES ET FAUX PAS

(Possibilités de soutenir un tiers-lieu naissant)



LES BONNES PRATIQUES

SUBVENTIONS

Les communes peuvent donner une **subvention de fonctionnement** ; faciliter le **recrutement d'une personne gardienne** (un subside du ministère du travail pour la création d'emploi de personnes (50+) est disponible https://adem.public.lu/fr/employeurs/demander-aides-financieres/embaucher_de_45-ans/embaucher-cho-age.html, financer les formations à la gestion et l'animation du tiers-lieu

SOUTIEN À L'OBTENTION OU MISE À DISPOSITION D'UN LIEU

Les communes peuvent **mettre à disposition** gracieusement un **local disponible**, garantir des conditions préférentielles de loyers (par exemple des loyers progressifs), réhabiliter une friche industrielle, ou un local commercial, aménager et équiper un espace, investir dans l'acquisition immobilière par exemple.



LES FAUX PAS

PRATIQUES POUVANT LIMITER LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET

- Personne ne porte la responsabilité du projet / manque de leadership
- Les locaux sont mono usages et non évolutifs
- Le « socialwashing » ou le « greenwashing » : manque de sincérité et d'actions réellement transformatrices
- L'obligation de rentrer dans les cases ou des silos thématiques pour obtenir des financements
- Cultiver l'entre-soi
- Manque de gouvernance partagée

PRATIQUES POUVANT METTRE EN PÉRIL UN PROJET

- Le projet ne répond à aucun besoin avéré
- La définition des services du lieu a été réalisée sans concertation
- Vouloir absolument « son » tiers-lieu et étouffer des initiatives déjà existantes
- Les conflits d'intérêts entre parties prenantes
- Une ambition ou un agenda qui force le rythme du projet
- Vouloir créer un lieu emblématique à tout prix : « projet ruban coupé »

NE PAS AVOIR CONSCIENCE DE LA POTENTIELLE PRÉCARISATION DES PORTEURS DE PROJETS DANS LE CAS D'UNE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE

Dans ces configurations, les porteurs de projets ne pourront ni engager de travaux, ni d'investissement pour leurs activités car ils ne bénéficient pas de droits réels sur le bâtiment. Ce point d'attention concerne également les baux traditionnels qui ne confèrent pas non plus les droits réels sur un bâtiment ou terrain alors même que les tiers-lieux sont susceptibles de vouloir investir dans des travaux d'adaptation des lieux au projet collectif.

(idem, p. 55)



4 - GESTION D'UN TIERS-LIEU

QUELQUES QUESTIONS À VOUS POSER :

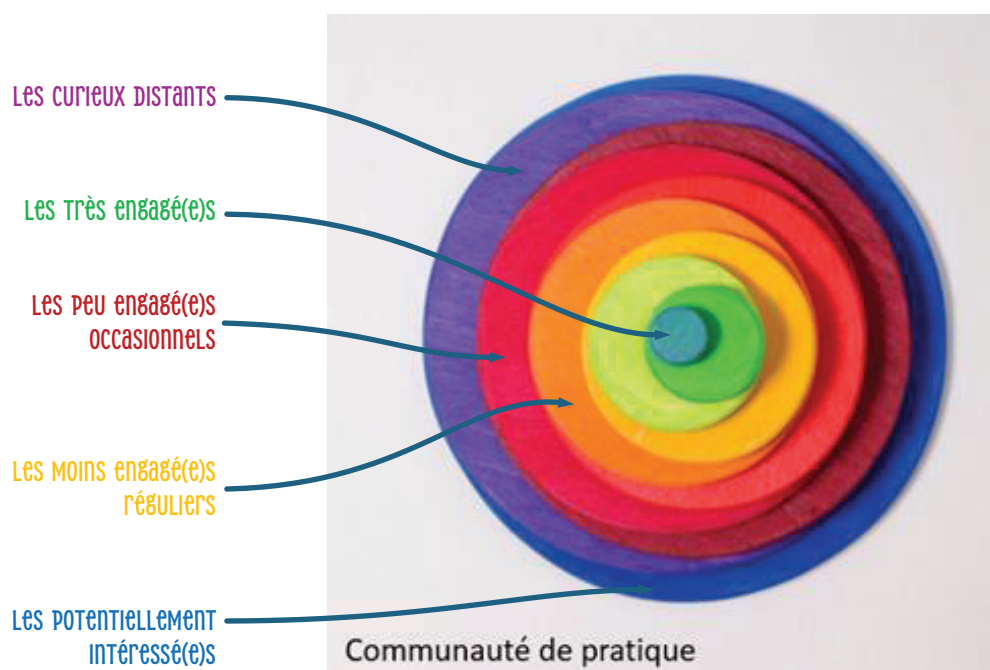
- Quel **modèle de gestion** envisagez-vous pour votre tiers-lieu (horizontal, pyramidal), et pourquoi ? Comment correspond-il à la philosophie et les valeurs de votre tiers-lieu ?
- Comment pensez-vous mettre en place une **gestion collective et participative** avec des **pouvoirs partagés** ?
- Quel rôle la **commune** jouera-t-elle dans l'émergence et le soutien de votre projet de tiers-lieu ?
- Avez-vous décidé de la **structure juridique** (ASBL ou coopérative) à créer et de comment trouver du support dans sa mise en place ?
- Comment créer une culture permettant d'intéresser, d'attirer, et de maintenir des **bénévoles** ?



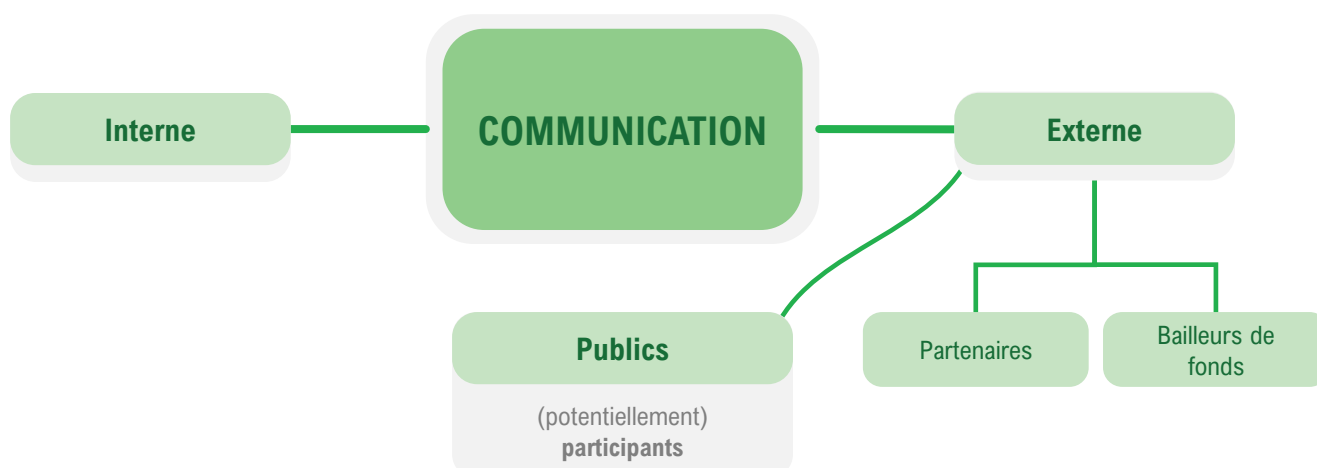
5 - COMMUNICATION

EN QUELQUES MOTS

La communication est un élément central et décisif pour un tiers-lieu et son succès. Le grand défi consiste à développer une culture de la communication qui tienne compte des attentes et des besoins de tous les participants de la communauté de pratique, qu'il s'agisse de bénévoles, de salariés, d'associations partenaires, de membres de la communauté qui participent déjà aux activités, ou ceux que l'on souhaite intéresser à une participation future.



Il est donc important de bien penser ses stratégies de communication et de réfléchir à plusieurs niveaux ; notamment (1) à la communication à l'interne, et (2) à la communication externe relative à quatre groupes des publics cibles : (a) aux publics potentiellement intéressés, (b) aux publics participants à des activités, régulièrement ou occasionnellement, (c) aux organismes partenaires avec qui on coorganise des événements et (d) aux bailleurs de fonds qui soutiennent le tiers-lieu financièrement.





COMMUNICATION À L'INTERNE

La **communication interne** s'adresse aux membres d'un tiers-lieu, surtout ceux et celles qui s'engagent beaucoup, en tant que bénévoles, employés ou membres appartenant à une association sous le toit d'un tiers-lieu.

Ces personnes peuvent avoir des motivations, attentes et intérêts assez différents (sociaux, artistiques, de loisir, ou professionnels). Il peut donc s'avérer un vrai défi de respecter et harmoniser les visions de tout le monde. C'est pourquoi, il est crucial de développer une **culture de communication** qui est **ouverte, flexible et horizontale**. Le but c'est de trouver des manières de communiquer qui respectent les idées et les désirs de tout membre de la communauté, en lien avec leur place, leur rôle et

leur volonté et capacités de contribuer au tiers-lieu.

Un projet qui peut nourrir la mise en œuvre d'une telle culture, c'est l'élaboration et la révision collective d'une **charte de valeur** à laquelle tout membre du tiers-lieu, bénévole ou employé, peut être invité. Pour un tiers-lieu (ancienne friche industrielle), cette charte peut se lire ainsi :

« Le tiers-lieu a pour but de véhiculer des valeurs qui sont chères à toute sa communauté. Ce sont également des critères à respecter afin de pouvoir y organiser des projets. »

- > Générosité dans l'échange et la transmission de savoir-faire
- > Rencontres créatives, expérimentation et synergies
- > Utilisation consciente des ressources naturelles et humaines
- > Préservation et mise en valeur du patrimoine industriel matériel et immatériel
- > Esprit d'équipe et solidarité dans le respect de l'individualité de chacun
- > Convivialité et esprit festif au service de l'inclusion
- > Sécurité et vigilance à l'égard des autres et de soi-même
- > Indépendance politique et idéologique

(extrait d'une charte de tiers-lieux au sud du Luxembourg)

Il y a plusieurs formats de se réunir régulièrement ou spontanément, permettant **un échange plus ou moins formel**. Les personnes impliquées centralement dans la gestion du tiers-lieu (personnes employées et membres du CA) ont besoin de se rencontrer dans des **réunions formelles** régulièrement, selon les besoins et les statuts établis. Des formats et **espaces plus conviviaux** (p. ex. **des pauses de thé et de café, ou des tables des habitués**) se prêtent plutôt pour l'échange régulier avec les bénévoles.



TÉMOIGNAGE D'UN MEMBRE D'UN TIERS-LIEU :

« Il faut **du temps pour trouver des moyens de communiquer** les uns avec les autres, pour échanger des attentes, pour apprendre des autres ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. C'est un **apprentissage** qui est vraiment important et qui favorise **l'esprit du faire ensemble**. Il faut rester en contact, échanger régulièrement parce les choses changent, les pratiques évoluent, de même les besoins et attentes peuvent se réorienter. Il faut voir si la charte est encore à jour ou s'il faut la rediscuter et l'adapter. »

COMMUNICATION À L'EXTERNE

La communication externe vise différents publics. Elle a donc besoin de moyens et de stratégies ciblés pour atteindre ses buts. Créez une **présence sur les réseaux sociaux**, un **site Web**, une **page Facebook** ou un **compte Instagram**, et utilisez cet espace pour partager

des informations sur votre tiers-lieu, votre mission, l'organisation, la programmation et les événements actuels. Pourtant, le fait d'être présent sur les réseaux sociaux **peut ne pas suffire** pour attirer du monde.

LES PUBLICS POTENTIELLEMENT INTÉRESSÉS :

Ces personnes n'ont pas encore entendu parler du tiers-lieu ou auront besoin de plus d'informations ou d'encouragement pour venir le découvrir. Présentez votre projet tiers-lieu à des **événements publics de la commune**, tels que les **foires**, les **fêtes du voisinage** ou les **événements d'accueil pour des citoyens et personnes nouvellement arrivées**. Vous pouvez distribuer des **flyers** et des **matériaux d'information** imprimés, possiblement en plusieurs langues, mais attention au gaspillage de papier. Afin d'atteindre des **publics de structures** ou **d'âges particuliers** (écoles, maisons relais, club pour personnes âgées, foyers pour personnes nouvellement arrivées), rendez-vous dans les structures et **présentez votre projet de vive voix**. Le plus important est le contact humain et l'enthousiasme qui émane de votre présence et présentation. Profitez de vos réseaux et contacts sociaux. N'hésitez pas de **parler** de votre tiers-lieu à **des gens dans la rue**, au magasin, à l'arrêt du bus. En période de surabondance d'informations, le **contact personnel direct** est inestimable. Ouvrez votre lieu et invitez les personnes intéressées à venir découvrir (p. ex. les outils dans un atelier Collab).



TÉMOIGNAGE D'UNE RESPONSABLE DE TIERS-LIEU :

UN ESPACE AVEC QUI :

« On aime bien dire que les bénévoles viennent vers nous, mais on va quand même aussi beaucoup les chercher. On va dans la rue, on fait des événements, on en parle beaucoup. »

UN ESPACE POUR QUI :

« Il est très important de ne pas s'adresser uniquement aux jeunes qui s'intéressent à l'art, mais aussi aux personnes qui vivent ici depuis des siècles et à la prochaine génération. »

COMMENT INTÉRESSER DE NOUVEAUX MEMBRES ? :

« L'espace d'atelier est ouvert sur des tranches horaires précises. On a un certain nombre de services et **c'est hyper bien** aussi **pour accrocher les gens**. Ils viennent prendre une scie circulaire : « Bah, est-ce que tu sais comment ça marche ? Regarde, ça marche comme ça. » ... Après, c'est aux gens de jamais revenir et de juste utiliser la scie circulaire une fois et de ne pas vouloir s'impliquer plus. Mais c'est une super manière d'amener des gens qui reviennent et se disent : « J'ai trop envie de passer plus de temps avec eux, j'ai envie de construire des choses, j'ai envie de me mettre à plusieurs pour construire une société qui est plus durable, en fait. »

LES PUBLICS PARTICIPANTS :

Ces personnes ont déjà participé, régulièrement ou occasionnellement, à des événements de votre tiers-lieu et le connaissent. Vous pouvez proposer de **prendre leurs détails de contacts** (courriel ou numéro de téléphone/WhatsApp, s'ils sont d'accord de les partager) et leur demander de quelle manière ils souhaitent être approchés. Vous pouvez créer une **liste de « fidèles de tiers-lieu »** ou un **bulletin d'information** et partager vos nouvelles ainsi. Vous pouvez également créer **des posts d'événements** passés ou futurs et les publier sur votre site **Facebook** ou **Instagram**.

La publicité est très importante. Gardez toutefois à l'esprit qu'une **approche personnelle**, un porte-à-porte ou un appel téléphonique peuvent avoir plus de succès et inciter davantage de personnes à venir qu'une campagne coûteuse et de grande envergure.



5 - COMMUNICATION

VOIX DE PERSONNES ENGAGÉES DANS LES TIERS-LIEUX :

La COMMUNICATION - UN ENJEU MAJEUR :

« La communication est très importante. Quand on essaye de faire de petits événements ça coûte **énormément d'énergie de prévenir les gens** : « Est-ce que tu viens, est-ce que tu as le temps, ici et là ? ». Les gens sont très occupés, et il faut vraiment bien réfléchir à comment les intéresser à venir. C'est **important d'être ancré dans la communauté**, de connaître du monde. »

FLYERS :

« Nous avons distribué des **flyers**, en faisant du porte-à-porte. Je sais que ce n'est pas durable, mais nous avons atteint des gens et cela ne réussit pas toujours ».

PORTE-À-PORTE :

« Au lieu d'attendre une réponse par courrier électronique, il me suffit de **me rendre sur place** pour obtenir une réponse. Il faut trouver d'autres moyens d'atteindre les gens ».

TÉLÉPHONE :

« Si moi **je téléphone** et que les gens entendent ma voix, que **le contact il est là, ils viennent**, c'est plus facile pour les faire venir que si j'envoie un message par WhatsApp ou que je poste un flyer sur Facebook. »

DU BOUCHE-À-OREILLE :

« Des flyers ce n'est pas ça qui fait venir la quantité des personnes. **C'est plutôt le « un le dit à l'autre » qui marche**. Il faut puiser dans nos réseaux de connaissances et parler aux gens pour faire venir du monde. »



LES ORGANISATIONS PARTENAIRES :

Il s'agit de partenaires (individus, associations ou structures publiques) **avec lesquels vous collaborez occasionnellement ou depuis longtemps**, ou avec lesquels vous envisagez une **nouvelle collaboration**. Dans le cas de coopérations établies, il est important de rester en contact et d'entretenir le partenariat (en échangeant des informations, en annonçant des événements, etc.) s'il est dans l'intérêt du tiers-lieu de le poursuivre. Pour les nouvelles coopérations, il est nécessaire **de définir les conditions de la collaboration**. (Si votre tiers-lieu suit les principes de la sociocratie, le projet de coopération doit être **approuvé par tous les membres du tiers-lieu**, en veillant à ce que les valeurs définies dans votre charte et votre règlement intérieur soient respectées. Si votre tiers-lieu a un accord avec le propriétaire du bâtiment, une **convention de mise à disposition** doit être signée par l'association partenaire qui souhaite utiliser le local).

LES BAILLEURS DE FONDS :

Chaque tiers-lieu doit réfléchir à la manière de financer son projet et ses activités et de trouver les fonds nécessaires (voir p. 62). La communication externe se complexifie au fur et à mesure qu'un tiers-lieu se professionnalise, c'est-à-dire qu'il passe d'une organisation essentiellement portée par des bénévoles à une organisation employant plusieurs personnes rémunérées (**professionnalisation**). Cette transition nécessite un budget toujours plus important et une gestion plus complexe. En même temps, elle peut entraîner un changement progressif vers des attentes plus élevées des bailleurs de fonds, qui exigent plus de visibilité, une présence plus professionnelle sur les réseaux sociaux, des rapports d'activité plus réguliers et une communication globale cohérente, adaptée aux valeurs du lieu et à la mission prioritaire du bailleur de fonds. L'augmentation des tâches administratives et documentaires nécessite souvent la création d'un poste de **spécialiste de la communication**, qui sera prioritairement ou exclusivement chargé de remplir ces nouvelles missions.

TÉMOIGNAGE D'UNE RESPONSABLE DE TIERS-LIEU PROFESSIONNALISÉ :

« Du moment que **tu te professionnalises**, tu dois pouvoir **savoir gérer ton image**, l'image **de ton organisation**. Tu dois pouvoir être OK avec ça, et que c'est un travail de s'uniformiser, d'avoir un discours cohérent, entre nous en tant que salariés, mais aussi avec les bénévoles, et si tu parles p. ex. à une personne politique ... La gestion de l'image en tant qu'association ... **c'est un travail** et pas du tout spontané. Il faut vraiment faire attention à la gestion de l'image et à la communication. Il faut avoir de très **bonnes compétences de communication**, et il peut avoir de vraies conséquences si on fait des fautes, traduit mal un terme etc. »



Bonnes pratiques et faux pas



LES BONNES PRATIQUES

DÉVELOPPEZ UNE CULTURE DE COMMUNICATION INCLUSIVE ET RESPECTUEUSE des rôles, des points de vue et des capacités des différents acteurs, à l'interne et à l'externe. Il est important d'entretenir le dialogue et d'offrir des possibilités réelles de participation.

TENEZ À UNE COMMUNICATION ET À DES STRATÉGIES CIBLÉES, adaptées aux rôles et aux besoins des différents publics adressés (bénévoles, employés, partenaires, financeurs etc.) Essayez de connaître les préférences de vos interlocuteurs (flyer, email, sms, téléphone, visite sur place etc.) et respectez-les.

RÉFLÉCHISSEZ À DES MOYENS VARIÉS afin d'informer, d'intéresser de nouvelles personnes (recrutement) et de fidéliser les personnes déjà participantes (maintien des bénévoles). Les approches directes, personnalisées (le bouche-à-oreille, le porte à porte, la petite conversation dans la rue, etc.) sont souvent plus fructueuses qu'une campagne publicitaire coûteuse.

METTEZ EN AVANT LES VALEURS DE VOTRE TIERS-LIEU et privilégiez la proximité, l'authenticité et l'engagement direct avec la communauté.

GARDEZ UN BON CONTACT RÉGULIER AVEC VOS PARTENAIRES. Partagez des informations et annoncez des événements et activités etc.

SOYEZ CONSCIENTS DE L'IMAGE QUE VOUS PROJETEZ DE VOTRE TIERS-LIEU et entretenez-la consciencieusement (p. ex. via les médias sociaux, un site web, Instagram, Facebook). Il est important de connaître les attentes de votre public (participants, partenaires, bailleurs de fonds).



LES FAUX PAS

COMMUNIQUER DANS UN LANGAGE DIFFICILEMENT ACCESSIBLE ET AVEC DES TERMES SPÉCIALISÉS.

Imaginez vos interlocuteurs. Qu'est-ce qui pourrait les intéresser à votre projet et attirer à venir ? Pensez à adapter votre communication en conséquence.

NE PAS RÉAGIR SI VOUS NE RECEVEZ PAS DE RÉPONSE À VOTRE PREMIÈRE COMMUNICATION.

Beaucoup de gens sont très occupés et ne réagissent pas au premier email. Souvent il faut un rappel. Il peut exister aussi d'autres barrières; dans ce cas il est important de changer de stratégie et de tenter des approches plus personnelles.

NÉGLIGER LE CONTACT ET LA COMMUNICATION AVEC VOS PARTENAIRES ET LES AUTRES TIERS-LIEUX.

Il est important que vous restiez en contact régulier et échangez vos plans et calendriers d'événements afin d'éviter les conflits et que les événements aient lieu en même temps.

SOUS-ESTIMER LA CHARGE D'UNE COMMUNICATION PROFESSIONNALISÉE.

Lorsqu'un projet évolue vers une structure de plus en plus professionnelle, il peut être crucial de ne pas laisser la gestion de la communication à une personne bénévole, mais de créer un poste salarié afin de répondre aux exigences des financeurs, parfois spécifiques.



QUELQUES QUESTIONS À VOUS POSER :

- Comment pensez-vous créer et nourrir une **culture de communication ouverte, flexible et horizontale** au sein de votre projet tiers-lieu ?
- Comment **impliquer les différents membres de la commune** (communauté de pratique) dans votre projet de tiers-lieu ? Comment **rejoindre** différents publics par des stratégies de **communication ciblée** ?
- Quelles stratégies de **publicité** sont les plus adaptées pour renforcer la visibilité de votre projet [bouche à oreille, flyer, porte à porte, réseaux sociaux etc.]?
- Votre **communication** est-elle suffisamment **claire** afin d'être accessible et compréhensible pour tous ?
- Comment créer et maintenir le **contact avec d'autres acteurs** sur le champ et des **sites tiers-lieux** existants dans le pays ?



6 – FINANCEMENTS

EN QUELQUES MOTS

Chaque tiers-lieu a besoin de réfléchir à son financement. Les ressources nécessaires dépendent du type de tiers-lieu (mobile, ouvert ou bâti) qu'on envisage de créer et des besoins financiers précis (p. ex. frais de location, frais de consommation, frais de personnel, frais d'animation, frais d'administration, etc.). La taille et l'envergure du projet nécessitent un cadre financier approprié.

Il est fortement recommandé de **commencer par un petit projet porté par un groupe de bénévoles engagés**. Cela permet de tester l'eau, de voir si le projet prend, s'il parvient à fidéliser les personnes qui le portent et s'il réussit à attirer un public plus large. A ce stade, on peut faire une multitude de choses avec relativement peu de moyens financiers. On peut utiliser des locaux de la commune ou d'autres associations (centres culturels, bibliothèques, salles communes) avant de se décider à faire des démarches pour créer son propre tiers-lieu bâti.

L'obtention de financements plus importants, p. ex. par la préparation de demandes de subvention (appels à projets), nécessite généralement que le demandeur ait **le statut d'organisation à but non lucratif (ASBL)**. En outre, il doit exister un **projet de base** déjà **consolidé**, qui a prouvé sa qualité et son attrait pendant plusieurs années. De plus, le demandeur doit avoir une **vision claire des objectifs** à atteindre et une **expérience avérée** qui laisse penser qu'il est en mesure de fournir les résultats attendus. En outre, des **compétences rédactionnelles** spécifiques sont nécessaires. (Consultez les ateliers de formation

proposés par le CLAE, <https://www.clae.lu/formations/formations-associatives/>) pour mettre en mots ses idées de manière convaincante. Pour convaincre les bailleurs de fonds, il faut présenter un **projet crédible et être crédible en tant que porteur de projet**. Cela n'est pas du tout facile lorsqu'on est nouveau dans le domaine. Normalement, cela peut toutefois changer dès que l'on parvient à établir une crédibilité vis-à-vis des bailleurs de fonds et une relation de travail basée sur l'estime et la confiance mutuelle. Il convient toutefois de noter que la gestion **d'un budget plus important** nécessite **davantage de ressources administratives** et la **capacité d'anticiper les délais des bailleurs de fonds** (délais de soumission et de notification des résultats pour les projets spéciaux), en particulier si l'on interagit avec un grand nombre de bailleurs de fonds. Il est avantageux d'avoir accès à différentes sources de financement, mais cela peut aussi entraîner des exigences élevées. La diversification des sources réduit la dépendance vis-à-vis d'un seul bailleur de fonds. D'autre part, il faut pouvoir communiquer avec les différents bailleurs de fonds et gérer leurs attentes ainsi qu'un calendrier plus complexe.

TÉMOIGNAGE D'UNE RESPONSABLE DE TIERS-LIEU :

« Il faut **faire des choses** et montrer ce qu'on fait ; il faut **avoir des connaissances** avant d'aller demander de l'aide aux communes ou institutions publiques. »

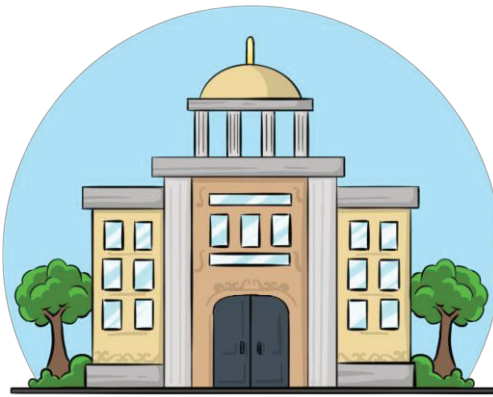
« Il est essentiel que le **projet** soit **crédible**, qu'il soit mis en œuvre de manière concrète, avec un suivi rigoureux. Il doit se construire progressivement, en collaboration avec les partenaires et les potentiels financeurs. »



6 – FINANCEMENTS

« Forcément, c'est très important que tu n'es **pas entièrement dépendant d'un seul financeur.** »

« Pour **obtenir une subvention**, il faut souvent faire une demande. La réponse vient après plusieurs mois, et le financement arrive encore plus tard, un **processus long à prendre en compte.** »



La commune

La commune est un des acteurs les plus importants dans la mise en place et l'entretien d'un tiers-lieu local. La plupart des tiers-lieux œuvrent en collaboration avec la commune et dépend de son soutien. Pourtant, un tiers-lieu nécessite tout d'abord une communauté de pratique de bénévoles engagés qui porte l'activité du projet. Sinon, le tiers-lieu peut rester une idée ou, si déjà bâti, une coquille vide sans la vie d'une commune et sans activité.

La commune **peut offrir gratuitement un local disponible** ou proposer la **location à prix modéré**. La commune peut être **locataire du lieu**, ou payer les frais de location par une **subvention** ou financement direct. Elle peut aider à **aménager** et **équiper un espace**, **rénover un site industriel abandonné** ou un **local commercial**, ou investir dans **l'achat de biens immobiliers**, par exemple.

La commune peut soutenir des **activités d'intérêt public déjà existantes** (par exemple une bibliothèque, un service social, un club du

troisième âge, un lieu d'éducation communautaire, un service d'aide à l'emploi, etc.), situées dans le même bâtiment et répondant déjà à des besoins locaux (p. ex. en termes de services sociaux, d'inclusion numérique, de développement économique, culturel ou de l'emploi). La commune peut réfléchir à y implanter des **services publics**, ou encore collaborer avec le tiers-lieu pour mettre en œuvre et tester de nouvelles politiques publiques (p. ex : la mise en place de **chantiers participatifs** ou **d'ateliers de réparation**).

Ce type de collaboration permet un fonctionnement de base à engagement financier modéré, mais approuvé et soutenu par l'autorité locale. En même temps, il laisse beaucoup de liberté au tiers-lieu par rapport à la programmation et à la gestion des affaires quotidiennes.



6 - FINANCEMENTS

TÉMOIGNAGES :

« C'était à nous d'aller voir la commune. Nous leur avons parlé de tous nos projets et de ce que nous aimerions faire. »

« Construire une bonne réputation à travers des actions qui ont un impact social et avoir une bonne relation avec la commune. »

« On a eu la chance aussi que la commune, où quelques-uns des échevins sont venus ici, ait vu comment ça fonctionne. Ils ont été surpris de ce qu'on fait ici et nous ont encouragés à continuer. Il n'y avait pas de mauvaise conscience pour nous donner une subvention. »

« Certaines communes agissent vraiment, en achetant des terrains pour les tiers-lieux, pour assurer leur survie, en proposant un loyer modéré ou en finançant du matériel nécessaire à leur bon fonctionnement. »





INSTITUTIONS ÉTATIQUES

Les institutions étatiques (p. ex. les **ministères** et les **organismes gouvernementaux**) jouent un rôle essentiel dans le financement des tiers-lieux. Leur soutien peut être permanent et garantir le financement de base du tiers-lieu donnant une stabilité à long terme ; ou il peut être ponctuel visant un financement de démarrage ou des projets spécifiques.

Au Luxembourg, des financeurs importants sont p. ex. le **ministère de la Culture** qui soutient des projets culturels de façon permanente, en attribuant des subventions aux associations sans but lucratif actives dans ce domaine. L'objectif principal est de soutenir les associations culturelles en leur offrant les ressources nécessaires pour réaliser des initiatives en toute autonomie. Le ministère privilégie les projets qui favorisent l'**accès à la culture pour tous** et accorde une attention particulière aux **initiatives innovantes et originales**, susceptibles d'**enrichir la vie culturelle du Luxembourg**. Il soutient également l'émergence de tiers-lieux culturels, qui servent de plateformes pour la recherche, l'innovation et la diffusion, en encourageant la mixité des pratiques, des publics et des activités. Ces projets contribuent à l'attractivité culturelle et touristique du pays tout en soutenant le développement des espaces ruraux.

Un autre acteur important est le **ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil**, qui soutient les initiatives, les projets spéciaux et les financements de démarrage qui favorisent la cohabitation

interculturelle et renforcent l'inclusion et la cohésion sociales ; notamment dans le cadre des appels à projets du Plan d'Action National pour l'Intégration (PAN). Le ministère peut également soutenir par des subsides tout nouveau projet au sein d'un tiers-lieu et financer la formation du personnel et des bénévoles.

D'autres ministères sont actifs dans la promotion des tiers-lieux, comme le **ministère du Logement** qui propose un soutien à la construction et à la rénovation des tiers-lieux construits (Pacte logement) et un accompagnement des projets par des actions d'animation et de formation.

(Lien : faisabilité et conseil d'un projet tiers-lieu)

Des subventions ponctuelles ont également été proposées par le **ministère de l'Économie**, afin de promouvoir l'économie circulaire et la transition écologique de la société, et par le **ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement** (p. ex. création de la plateforme BiBe <https://bibe.cell.lu/fr/projets>), afin de permettre aux projets existants de se mettre en réseau.



6 - FINANCEMENTS

TÉMOIGNAGE DES REPRÉSENTANTS DE TIERS-LIEU :

« Le **financement** provient principalement de la ville, mais aussi du **ministère de la culture**, du **ministère du tourisme** et d'**Esch 22**. Il s'agit véritablement d'un projet collaboratif, dont l'objectif est de créer un espace aux fonctions multiples. »

« Nous avons également conclu un accord avec le ministère de la culture. Le soutien est modeste pour l'instant, mais j'espère qu'il augmentera au cours des trois prochaines années, afin que nous puissions éviter de nous retrouver dans une situation de vide lorsque le **financement de l'Œuvre** prendra fin. »

« À un moment donné, nous avons également bénéficié du soutien du **ministère de l'Économie**, et actuellement, nous avons un **projet financé par l'Union Européenne**, dans le cadre du Programme Interreg, en partenariat avec le GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale), qui est une forme de coopération transnationale favorisant les intérêts communs entre différents territoires. »



6 – FINANCEMENTS



FONDACTIONS

Les fondations jouent un rôle important dans le financement des tiers-lieux, souvent sous forme de subventions temporaires pour des projets spécifiques. Elles peuvent être privées ou liées à des institutions publiques et offrent un soutien ciblé sur des thématiques précises. Les fondations proposent régulièrement des **appels à projets**, permettant aux tiers-lieux d'obtenir des financements pour des initiatives spécifiques. Ces appels peuvent porter sur des sujets tels que la culture, l'éducation ou l'environnement. Ce type de financement s'étend souvent sur une durée courte et ne permet pas le financement de base d'un tiers-lieu à long terme. Il peut donc être incontournable de viser différentes sources de financements, si on envisage un projet de plus grande envergure, permettant un soutien stable et durable assurant la pérennité du projet à long terme.

Un exemple de ce type de financement est **l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte**. Cet organisme public, placé sous l'autorité du Ministre d'État, administre la Loterie Nationale et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre et le financement de projets d'intérêt général au Luxembourg. L'Œuvre soutient la création de projets culturels, qu'ils soient pérennes ou temporaires, visant à renforcer la présence de la culture sur le territoire. En partenariat avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, le projet **Esch2022** Capitale Européenne de la Culture a également constitué une source de financement importante à travers son appel à projets des tiers-lieux culturels. Ces projets, souvent collaboratifs, visent à redynamiser les zones industrielles abandonnées, les espaces négligés et les centres-villes.



6 – FINANCEMENTS

FINANCEMENT CIBLÉ POUR DES PROJETS SPÉCIFIQUES :

« Nous demandons un financement spécifique pour un projet, en ciblant les fondations et les budgets spécialisés alloués à des domaines particuliers, comme celui consacré au patrimoine. »

« Avec le soutien de la commune, d'Esch22 en tant que capitale culturelle, et une généreuse subvention du Secours Grande-Duchesse Charlotte, nous avons planifié notre **déménagement dans un nouveau bâtiment**. Nous avons organisé une **rénovation participative** avec des ateliers où les gens pouvaient partager et acquérir des compétences, ce qui en fait une véritable initiative citoyenne. »

DÉFI DES MODES DE FINANCEMENT :

« Le soutien de l'Œuvre est **limité à trois ans**. C'est une belle aide, mais il peut être difficile de compter sur une solution à court terme. »

« Il serait peut-être plus **utile d'avoir moins d'argent sur une période plus longue**, afin de croître de manière organique et de ne pas avoir un niveau élevé pour ensuite redescendre. »

« Nous avons beaucoup bénéficié de l'Œuvre de la Grande-Duchesse, mais cela **ne permet pas de pérenniser un poste**. »



6 – FINANCEMENTS



LES DONS D'INDIVIDUS OU D'ORGANISATIONS

DONS D'INDIVIDUS :

Les dons individuels proviennent de personnes souhaitant soutenir le développement des tiers-lieux. Ces individus offrent leurs **ressources privées** sous forme de donations pour contribuer à la mise en place ou à l'aménagement d'un projet, qu'il soit culturel, social ou environnemental. Ces contributions peuvent être ponctuelles ou récurrentes, en fonction des besoins spécifiques du tiers-lieu et de l'engagement personnel des donateurs.

DONS D'ORGANISATIONS ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF :

Les organisations, telles que des **ONG, des entreprises ou des fondations**, peuvent également soutenir les tiers-lieux par des dons financiers ou en nature. Cela peut se faire par des **campagnes de financement participatif, crowdfunding, ou des partenariats stratégiques**. Par exemple, une ONG peut lancer une collecte de fonds pour soutenir un projet dédié à la transition écologique ou sociale. L'objectif de ces collectes est généralement de réunir des fonds nécessaires à l'aménagement d'un espace ou à la réalisation d'activités de sensibilisation et d'éducation, permettant à la communauté d'explorer des solutions durables pour des enjeux spécifiques. Ces dons aident à concrétiser des projets tout en renforçant l'implication de la communauté dans des initiatives locales et durables.

TÉMOIGNAGE :

« Tout dépend de la personne. Certains apprécient et font des dons financiers, d'autres des dons en nature, comme des objets, ce qui est vraiment utile pour notre travail. Nous faisons beaucoup de recyclage et organisons de nombreux ateliers autour de cela. »



La coopérative

Les tiers-lieux gérés par une coopérative produisent, en grande partie, leur propre revenu (p. ex. les salaires de leurs employés). Pourtant, en règle générale, le **cofinancement** par des **fonds publics et privés** s'avère nécessaire, car souvent les coûts de location et les frais de fonctionnement dépassent les revenus générés par la coopérative. Les coopératives peuvent demander de l'aide à la **commune** ou à d'autres **associations partenaires**. Les communes soutiennent les coopératives locales en valorisant leur contribution au développement de la vie sociale et économique, en milieu urbain et rural.

Si les coopératives ont le statut ou collaborent avec une ASBL ils ont également accès à d'autres types de financements (p. ex. des projets européens INTERREG). Souvent, les coopératives bénéficient des partenariats avec les **producteurs locaux**, et d'autres **partenaires** faisant partie de la même **coopérative**. Elles créent un système et **réseau de soutien mutuel** permettant l'épanouissement et la pérennisation de la coopérative.

Témoignages :

« Les communes et acteurs publics avec lesquels nous collaborons savent qu'en coopérative, contrairement à une SA ou une SARL, les bénéfices ne sont jamais reversés dans nos poches. »

« Pour moi, il est essentiel de rencontrer les producteurs, notamment les petits, qui n'ont pas forcément besoin de marques. »

« L'idée était aussi en lien avec ce lieu, où nous savions que l'objectif n'était pas de créer une entreprise à but lucratif cherchant à maximiser les profits. Il s'agit avant tout de faire des liens, de rencontrer les gens, et de moins se concentrer sur les labels. »



6 - FINANCEMENTS



La Maison Privée

Dans les tiers-lieux hébergés dans une maison privée, c'est les **propriétaires** qui gèrent l'espace et le fonctionnement principalement avec **leurs propres ressources**. Ceci leur permet de garder un maximum d'indépendance dans leur choix de philosophie, d'objectifs et d'activités sans être redevables à des financeurs, leurs priorités ou critères de financement.

Ces tiers-lieux peuvent toutefois accepter des **dons** (s'ils ont le statut d'une ASBL) ; et ils peuvent demander des **contributions** aux

participants à des événements organisés, des ateliers ou des réunions. En règle générale, aucun montant fixe n'est demandé, ce qui permet à chacun de donner selon ses moyens. Les contributions collectées sur place via une **caisse de dons** permettent aux propriétaires de proposer des événements gratuits tout en assurant le financement des frais de fonctionnement. Ce modèle bénéficie d'une charge administrative minimale. En même temps, il permet une grande liberté dans la gestion et encourage l'engagement solidaire des participants.

Témoignages :

« Nous n'avons pas voulu faire de demandes de subventions à l'État ou à la commune. Dès le départ, nous avons décidé de ne pas trop impliquer d'autres parties. Nous cherchons à gérer de manière autonome. »

« Lors des expositions, l'artiste paie uniquement les flyers que nous imprimons pour la promotion. Nous ne demandons rien pour le travail, car nous aimons le faire. L'artiste prend en charge les frais du vernissage, comme les boissons et la nourriture qu'il souhaite offrir. »

« Parfois, des artistes renommés et plus âgés, ayant plus de moyens, font de généreuses donations, ce qui permet de maintenir l'équilibre. »

« Tous les événements sont gratuits, mais si certains souhaitent contribuer, nous leur proposons une caisse de dons où ils peuvent participer s'ils le désirent. »



Revenus générés à Travers Les Partenariats variés

Afin de diversifier leurs revenus, les tiers-lieux bâtis ont recours à la **location de salles** (pour des événements ponctuels) et **de bureaux** (espaces de coworking). Ces **revenus** doivent toutefois être conformes à la loi sur les organisations à but non lucratif et être **réinvestis** dans le fonctionnement du tiers-lieu **dans l'intérêt général**. Ils ne peuvent pas être

utilisés comme gain financier pour des individus. Les tiers-lieux peuvent élaborer des **politiques souples** en matière de **tarifs de location** pour les événements. Ils peuvent établir des critères fixes ou opter pour un modèle de **décision « au cas par cas »**, en fonction de l'événement et des partenaires avec lesquels ils travaillent.

Témoignages :

« Le lieu est également mis à disposition d'associations, de groupes universitaires ou d'organisations travaillant sur des sujets liés à la transition, comme l'écologie, l'inclusion, et le partage de l'environnement. Les **locaux** peuvent leur être **prêtés gratuitement**, surtout **si l'activité est gratuite**. Si des **subventions** sont **impliquées**, une **contribution pour la location peut être demandée**, car elles incluent souvent cette dépense. »

« **Si une collaboration est envisagée**, comme un séminaire avec notre épicerie pour la restauration, **on est d'accord pour prêter les lieux**. Cela dépend vraiment de chaque situation et de ce qui se présente. »

« Si c'est des associations qui font une activité gratuite, souvent c'est gratuit. Si, par exemple, ils ont des subventions pour des projets, on dit que c'est toujours sympa qu'ils donnent une **petite cotisation** parce qu'ils ont sûrement mis une ligne 'location de lieu', ça peut être **une bonne manière de collaborer**. Donc ça dépend. On fait vraiment au **cas par cas**, sachant qu'on travaille très peu avec les entreprises. »



RELATIONS avec LES FINANCEURS

Il est très important de construire de bonnes relations avec les financeurs, de communiquer sur les objectifs et d'échanger régulièrement sur l'avancement du projet, afin de créer des rapports de confiance nourris par une compréhension mutuelle.

TÉMOIGNAGE D'UNE RESPONSABLE DE TIERS-LIEU :

« C'est déjà de **comprendre quels sont les besoins du financeur** ou de la personne en face pour donner accès au lieu et pour, en fait, un peu formaliser des relations de travail, finalement, même si c'est du bénévolat. »



BONNES PRATIQUES ET FAUX PAS



LES BONNES PRATIQUES

REPÉREZ ET ANALYSEZ LES MODÈLES DE FINANCEMENT D'AUTRES TIERS-LIEUX dans la commune (ou plus loin) pour vous inspirer.

RÉFLÉCHISSEZ À VOS BESOINS FINANCIERS ET DÉVELOPPEZ UN PLAN DE FINANCEMENT APPROPRIÉ ;

commencez petit, pensez à mobiliser de nombreux outils concrets à la disposition d'individus et de collectivités (caisse de dons pendant un évènement, dons de particuliers, subventions de fondations et de ministères pour financer le fonctionnement de base ou des projets spéciaux).

CARTOGRAPHIEZ LES CO-FINANCEMENTS POSSIBLES AU FONCTIONNEMENT DES TIERS-LIEUX.

Cela permet de mieux connaître les dispositifs existants de financements (d'institutions, de fondations etc.) ; incluez d'autres acteurs (la commune, des associations), réfléchissez à une **approche et culture commune de soutien**.



LES FAUX PAS

LAISSER UNE CHARGE TROP IMPORTANTE AUX PORTEURS DE PROJET :

Leur faire porter l'entièreté de la recherche de financements, des travaux, en plus de l'animation du lieu est risqué pour la pérennité du projet.

L'ILLUSION DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE À MOYEN TERME (à L'EXCEPTION DE « TIERS-LIEUX AUTOGÉRÉS ») :

Un tiers-lieu sans subvention publique, synonyme « d'autonomie financière » dans l'imaginaire collectif, signifie moins d'activités et de services d'intérêt général. Il faut trouver un équilibre entre le niveau d'ambition mis autour du projet et les moyens investis.

MULTIPLIER LES FINANCEMENTS PONCTUELS ET LES APPELS À PROJETS :

Sans stratégie financière à moyen terme et sans perspective sur la stabilisation du modèle de gestion, la course aux appels à projets peut s'avérer épuisant. La multiplication de petits financements ponctuels sur des durées courtes est également risquée.

QUELQUES QUESTIONS À VOUS POSER :

- Comment démarrer un **projet à petite échelle** et avec un **petit budget** ?
- Comment pensez-vous **évoluer** ? Quel budget y sera nécessaire ?
- Si vous pensez rester **autofinancé** en grande partie, quelles sources de revenus comptez-vous utiliser (caisse de dons, dons privés, cotisations) ?
- Si vous souhaitez faire appel à des **sponsors potentiels** pour obtenir des sommes plus importantes (la commune, des ministères, des fondations etc.), quel **impact social** émergeant de votre initiative pouvez-vous démontrer ? Savez-vous à qui vous adresser pour de l'aide dans la rédaction de demande de subvention ?
- Avez-vous réfléchi aux **avantages et inconvénients de plusieurs sources de financement** ?
- Avez-vous réfléchi aux **responsabilités et risques** d'un tiers-lieu avec **gros budget** et comment le pérenniser ?



RESSOURCES GÉNÉRALES ET PRATIQUES SUR LES TIERS-LIEUX

*Lave, J. & Wenger, E. (1991): Situated Learning. Legitimate Peripheral Participation: Cambridge University Press

*Best practices - tiers-lieu (Maison citoyenne), petit guide publié par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil;

<https://gemengen.zesummeliewen.lu/best-practice/tiers-lieu/>

*Community building autour d'un tiers-lieu;

<https://integratioun.lu/wp-content/uploads/2021/11/Community-building-projet-tiers-lieu.pdf>

*Cultural third places in Luxembourg: Impact-focused final reports;

[Cultural third places in Luxembourg: Impact-focused final reports - The Impact Lab](#)

*D'Lëtzebuerger Land;

[Les tiers-lieux dans le contexte luxembourgeois](#)

*Framework for Collaborative Urban Gardening;

<https://administration.esch.lu/wp-content/uploads/sites/2/2024/04/Charte-des-Jardins-Participatifs-Eschois-Flyer-EN.pdf>

*IK – CNCI (Industriekultur – Centre national de la culture industrielle);

<https://luxembourg.public.lu/fr/societe-et-culture/creation-artistique/cnci-friches-industrie-creative-tiers-lieux-luxembourg.html>

*Les Tiers-Lieux - catalyseurs de l'intégration, de la participation citoyenne et du vivre ensemble;

<https://integratioun.lu/project/tiers-lieux/>

*Mini guide Tiers Lieux - (IMS) Un café social multilingue inspiré par la vie des tiers-lieux;

[Mini_guide_interculturality.pdf](#)

*Movilab – Une documentation libre des tiers-lieux (en France);

<https://movilab.org/wiki/Accueil>

*Portail des jardins communautaires au Luxembourg;

<https://eisegaart.cell.lu/>

*Tiers-Lieux Culturels - Présentation;

https://gemengen.zesummeliewen.lu/wp-content/uploads/2023/10/GRESIL-7-Presentation-Tiers_lieux_culturels.pdf

*Tiers-Lieux dans les communes luxembourgeoises, LOKAL - Lieu de Rencontre;

<https://integratioun.lu/wp-content/uploads/2021/11/Philippe-Eschenauer-Tiers-Lieu-Lokal-.pdf>

* Guide Tiers-lieux et collectivités (en France), 2023;

https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2023/12/FTL_COLLECTIVITES_DIGITAL-2.pdf



Le vivre-ensemble interculturel au sein des communes: acteurs et ressources

*Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés;

<https://www.asti.lu/>

*CLAE asbl – Comité de liaison des associations issues de l'immigration;

<https://www.clae.lu/clae/>

*Forum: Les tiers-lieux au Luxembourg: faire ensemble pour mieux vivre ensemble ASTI :

<https://www.youtube.com/watch?v=KtG5nGCVHzc>

*Hoplr - Private Social Network for Local Communities;

<https://www.hoplr.com/>

*Interactive exhibition about democracy (Demokratielabo):

<https://www.demokratielabo.lu/en/>

*Inter-Actions, Développement & Action sociale;

<https://inter-actions.lu/>

*Informations sur la vie au Luxembourg;

<https://infolux.public.lu/fr.html>

*Le vivre-ensemble interculturel au sein des communes;

<https://gemengen.zesummeliewen.lu/>

*Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte - Acteur social et financeur des projets;

<https://www.oeuvre.lu/fr/aides/appel-projets/tiers-lieux-culturels-ii-0>

*SINGA asbl, association pour faciliter l'inclusion des nouveaux arrivants au Luxembourg;

<https://www.singaluxembourg.lu/>



Tiers-Lieux au Luxembourg: reportages RTL

*RTL Äerdschëff :

<https://www.rtl.lu/tele/de-magazin/v/3176441.html>

*RTL De Kollektiv Sixthfloor :

<https://www.rtl.lu/tele/no-art-on-air/a/2205336.html>

*RTL De LOFT zu Luerenzweiler:

<https://www.rtl.lu/lifestyle/news/a/2173485.html>

*RTL Epicerie am Duerf :

<https://www.rtl.lu/tele/de-magazin/v/3112291.html>

*RTL Facilitec Esch :

<https://today.rtl.lu/news/luxembourg/a/2024190.html>

*RTL Piazza Garden:

<https://www.rtl.lu/kultur/news/a/1998340.html>

*RTL Spezial: Expo Bâtiment IV:

<https://www.rtl.lu/tele/no-art-on-air/a/1624454.html>

*RTL Spektrum:

<https://www.rtl.lu/kultur/news/a/1983924.html>

*RTL Teranga :

<https://www.rtl.lu/news/national/a/2249891.html>

*RTL Transition Nord “Do it yourself” festival:

<https://www.rtl.lu/tele/de-journal-vun-der-tele/v/3175805.html>

*RTL Vewa :

<https://www.rtl.lu/kultur/news/a/1917510.html>



LISTE DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG QUI ONT INSPIRÉ CE GUIDE

*Aerdschëff (Redange):

<https://aerdscheff.lu/>

*Altrimenti (Luxembourg Ville):

<https://altrimenti.lu/>

*Bâtiment 4 (Esch-sur-Alzette):

[Batiment-4 | Site en construction](#)

*Eis Epicerie – Eis Brasserie (Sanem):

<https://eisepicerie.lu/>

*Epicerie am Duerf (Schrondweiler):

<http://www.epicerie-am-duerf.lu/>

https://www.facebook.com/EpicerieAmDuerfSchrondweiler/?locale=fr_FR

*Facilitec (Esch-sur-Alzette):

<https://facilitec.lu/>

*Ferro Forum et Kamelleschmelz (Esch-sur-Alzette):

<https://ferroforum.lu/>

*Konschthaus op der gare (Clervaux):

<https://konschthausopdergare.lu/>

*LOFT – Lokale Familljentreff (Lorentzweiler):

<https://www.croix-rouge.lu/fr/service/loft-lokale-familljentreff/>

*Luusshaff (Schrondweiler):

<https://eisegaart.cell.lu/jardins/jardin-communautaire-de-schrondweiler/>

*Maison HOMA (Diekirch):

<https://www.facebook.com/groups/430238399352791/>

*Mesa – Maison de la transition (Esch-sur-Alzette):

<https://www.transition-minett.lu/mesa-epicerie-bar/>

*ÔPEN (Junglinster):

<https://www.openlenster.lu/>



LISTE DE TIERS-LIEUX AU LUXEMBOURG QUI ONT INSPIRÉ CE GUIDE

*Sixthfloor à Koerich:

<http://www.sixthfloor.lu/>

*SoNo Café (Mersch):

<https://www.andmore.lu/portfolio/sono-cafe>

*Spektrum (Rumelange):

<https://spektrum.lu/>

*Teranga – Maison de la transition alimentaire (Schifflange):

<https://teranga.lu/le-projet/>

*Transition nord (Wiltz):

<https://www.wiltz.lu/fr/grands-projets/hotspot-de-l-economie-circulaire/transition-nord>

*Vewa – Espace de création (Dudelange) :

<https://vewa.lu/>

